

Document de travail n° 84

La compétitivité française en 2022

*Recul endigué des parts de marché
mais déficit extérieur record*

Ce document de travail a été réalisé
par Olivier REDOULÈS

Rexecode

COMITÉ DE DIRECTION

Denis FERRAND, directeur général
Michel DIDIER, conseiller spécial
Olivier REDOULES, directeur des études
Charles-Henri COLOMBIER, directeur de la conjoncture
Raphaël TROTIGNON, responsable du pôle énergie-climat

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre GADONNEIX : Président ; Jacques-Henri DAVID : Président d'Honneur
Vice-président : Michel CICUREL ; Trésorier : Antoine GENDRY
Administrateurs : Christophe BEAUX, Olivier BOGILLOT, Olivier COSTA de BEAUREGARD, Pierre-André de CHALENDAR, Michel de ROSEN,
Christian DARGNAT, Michel DIDIER, Xavier FONTANET, François JACKOW, Olivier KLEIN, Philippe LAMOUREUX,
Patrick MARTIN, Hubert MONGON, Henri MOREL, Natacha VALLA, Christian NIBOUREL, Olivier SALLERON, Amaury de WARENGHIEN

Centre de Recherche pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises

Rexecode : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret : 784 361 164 00030 - APE 9412Z
Siège social : 29 avenue Hoche - 75008 PARIS - Tél. (33) 01 53 89 20 89 - www.rexecode.fr - www.twitter.com/Rexecode

La compétitivité française en 2022

Recul endigué des parts de marché mais déficit extérieur record

Résumé et principales conclusions	3
Introduction	7
1. La facture énergétique creuse le déficit du commerce extérieur à un niveau record	9
2. Les parts de marché de la France à l'exportation sont inférieures en 2022 à leur niveau de 2019.	19
3. Les déterminants de la compétitivité des exportations de la France en 2022 pour l'industrie manufacturière	37
4. L'attractivité de la France comme lieu de production	43
5. L'évolution du positionnement en coûts de la France pour l'industrie manufacturière entre 2019 et fin 2022.	55
Complément Résultats de l'enquête Compétitivité 2022 sur les biens de consommation.	67

La compétitivité française en 2022

Recul endigué des parts de marché mais déficit extérieur record

Résumé et principales conclusions

L'année 2022 est marquée par une légère amélioration de nos parts de marché à l'exportation mais une nette dégradation du solde des échanges extérieurs de biens et services

Entre 2021 et 2022, la France a légèrement augmenté sa part dans les exportations de la zone euro, tant pour les biens (+0,3 point sur les données en comptabilité nationale¹) que pour les services (+0,2 point).

S'agissant des biens, la légère amélioration des parts de marché de la France à l'exportation est cohérente avec **une hausse des prix à la production à destination des marchés extérieurs pour les biens manufacturés un peu inférieure en France à la moyenne de la zone euro entre 2021 et 2022** (+13,2 % contre +13,9 % pour la zone euro). En outre, les résultats de l'enquête commandée par Rexecode à Kantar auprès d'environ 500 importateurs européens indiquent **une légère amélioration de la position de la France sur les critères de compétitivité hors-prix**.

Sur les biens, la hausse de la part de la France dans les exportations européennes entre 2021 et 2022 est plus marquée que pour ses voisins (Espagne : +0,2 point, Italie : +0,0 point, Pays-Bas : +0,2 point, Allemagne : -1,1 point). Sur les services, l'Espagne et l'Italie gagnent davantage de parts de marché à l'exportation que la France (+2,6 points et +0,5 point respectivement) dans un contexte de reprise du secteur touristique post-covid.

En dépit de la légère hausse des parts de marché à l'exportation, **les importations de la France ont crû plus fortement que ses exportations**, dans un contexte de demande dynamique et de renchérissement des prix importés, notamment pour les produits énergétiques.

Le solde du commerce extérieur de la France s'est dégradé, de près de 55 Md€ entre 2021 et 2022 sur l'ensemble des biens et services, pour atteindre 86 Md€ selon les données provisoires de la Banque de France², soit environ 3,3 % du PIB.

La dégradation du solde des échanges extérieurs entre 2021 et 2022 porte uniquement sur les biens, avec un déficit qui atteint 161 Md€ sur l'année 2022 en données douanières FAB-FAB, soit une augmentation du déficit de 75 Md€ par rapport à

¹ Pour 2022, les indicateurs de parts de marché à l'exportation utilisés pour se comparer aux autres pays de la zone euro sont calculés sur les trois premiers trimestres, pour lesquels les données de comptabilité nationale sont disponibles. Le même calcul est fait pour la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France dans celle de la zone euro.

² Pour 2022, les indicateurs de solde extérieur issus des données douanières ou de la Banque de France sont calculés à partir des montants publiés pour les onze premiers mois de l'année, annualisés.

2021. La dégradation par rapport à 2021 résulte principalement des échanges énergétiques même si le déficit s'est aussi creusé sur quasiment tous les autres postes de biens, dans un contexte de dégradation des termes de l'échange qui a touché les biens manufacturés dans leur ensemble.

A l'inverse, le solde des échanges de services enregistre un excédent record en 2022, de l'ordre de 50 Md€ d'après les données provisoires de la Banque de France. Il reflète notamment le **montant exceptionnel des exportations de services de transports dans un contexte de fort rebond du commerce mondial et des prix internationaux de transport maritime**.

Avec un déficit de l'ordre de 4 points de PIB en moyenne sur les trois premiers trimestres 2022 en comptabilité nationale, la France enregistre le déficit d'échanges de biens et services le plus élevé depuis 1948.

Par ailleurs la légère augmentation des parts de marché à l'exportation en 2022 n'efface pas le recul depuis 2019.

Entre 2019 et 2022, la France a perdu des parts de marché et dégradé son solde extérieur dans quasiment tous les secteurs industriels

La hausse des parts de marché à l'exportation en 2022 par rapport à 2021 vient après les baisses enregistrées en 2020 et en 2021 dans le contexte des perturbations de l'activité économique liées à la crise sanitaire.

S'il y a une amélioration des parts de marché à l'exportation en 2022 par rapport à 2021, **la part de la France dans les exportations de la zone euro en biens et services reste en recul par rapport à 2019** : -0,9 point en valeur et -1,4 point en volume.

Le recul des parts de marché à l'exportation de la France entre 2019 et 2022 s'est fait sur les biens (-1,2 point en valeur entre 2019 et 2022), alors qu'elles se sont globalement maintenues pour les services (-0,2 point en valeur).

Entre 2019 et 2022, la France perd du terrain par rapport aux autres grands pays de la zone euro hors Allemagne. A titre de comparaison l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas ont maintenu ou gagné des parts de marché à l'export, et l'Allemagne a perdu du terrain dans des proportions moindres que la France (pour les biens et services, -1,5 point sur 27 points de part de marché à l'exportation pour l'Allemagne contre -0,9 point sur 12 points pour la France).

La perte de parts de marché entre 2019 et 2022 touche quasiment tous les principaux secteurs de biens à l'exportation. Elle se retrouve dans l'évolution du solde commercial en biens qui s'est dégradé de 103 Md€ entre 2019 et 2022. **Si l'énergie explique environ 60 % de la dégradation du solde des échanges de biens entre 2019 et 2022, les 40 % restants sont le fait des secteurs manufacturiers**, qui ont quasiment tous vu leur solde se dégrader.

Comparativement à la moyenne de la zone euro, la France a connu une dégradation plus importante de son solde des échanges de biens et services entre 2019 et 2022 (-3,1 points de PIB contre -2,1 points en moyenne pour la zone euro). Si cette dégradation est moins marquée que pour l'Allemagne (-4,2 points) ou l'Italie (-5,5 points), la France partait d'une position plus dégradée en 2019. **La France**

enregistre le déficit des échanges en biens et services rapporté au PIB le plus important des grands pays de la zone euro sur les trois premiers trimestres de 2022.

Des capacités de rebond existent, mais le risque d'une perte de substance industrielle ne peut pas être écarté

La dégradation des performances de la France pour son commerce extérieur entre 2019 et 2022, notamment pour les biens manufacturés, interroge sur la trajectoire future de l'appareil industriel français.

La baisse des parts de marché à l'exportation de biens entre 2019 et 2022 comme la dégradation du solde commercial sur les biens hors énergie et la baisse de la part de la France dans la production manufacturière européenne marquent un retour à la tendance baissière des décennies 2000 et 2010, qui avait été brièvement interrompue entre 2017 et 2019.

Ainsi la **part de la France dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro a diminué de 1,4 point entre 2019 et 2022 (soit une baisse de son poids d'environ 10 %), dans la continuité de la tendance baissière des deux dernières décennies.** La France est particulièrement touchée par la baisse de la production industrielle dans le secteur des matériels de transports, notamment pour l'automobile et l'aéronautique.

Plusieurs signaux suggèrent qu'il existe des capacités de rebond :

- **l'investissement du secteur manufacturier** en France mesuré par les comptes nationaux a bien résisté durant la période de crise sanitaire et a davantage progressé que chez nos voisins depuis 2019 ;
- **la stabilisation du nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière depuis 2019** met en lumière une certaine résilience du secteur productif malgré la crise sanitaire ; par ailleurs **la France a augmenté sa part dans l'emploi manufacturier de la zone euro depuis 2019 ;**
- certains facteurs exceptionnels qui ont freiné la production manufacturière encore en 2022, notamment dans l'aéronautique mais aussi dans l'automobile (pénurie de composants électroniques, de main d'œuvre), sont amenés à s'atténuer ;
- les entreprises françaises du secteur manufacturier étaient, jusqu'à fin 2022, confrontées à des hausses de coûts plutôt moins marquées que celles des autres grands pays de la zone euro grâce à une évolution des prix énergétiques moins forte (selon les données disponibles qui s'arrêtent au mois de novembre 2022) et à la réduction des impôts de production, qui est amenée à se poursuivre en 2023 et 2024 avec la suppression de la CVAE ; cet avantage sur les coûts reste néanmoins dépendant des conditions de prix de l'énergie qui s'appliqueront à partir de 2023, notamment à la suite des renouvellements des contrats d'approvisionnement des entreprises.

A ces signaux positifs s'opposent des signaux moins favorables, au premier chef desquels la **perte de productivité du travail constatée entre 2019 et 2022.** Celle-ci qui touche la plupart des secteurs de l'économie, et notamment le

secteur industriel. Elle est en outre plus marquée en France que dans les autres pays européens. Pour partie inexpliquée, elle pourrait refléter une perte durable de capacités productives de l'économie.

En outre, **l'intensification de la concurrence avec les Etats-Unis et la Chine**, qui bénéficient d'avantages compétitifs structurels par rapport à la zone euro, notamment en matière prix énergétiques et de financements publics (notamment avec l'*Inflation Reduction Act* américain), **fait peser une menace générale sur l'appareil productif européen et sur la France en particulier.**

Enfin, la forte hausse des prix énergétiques et la hausse générale des prix importés conduit à un prélèvement de pouvoir d'achat global pour l'ensemble des pays la zone euro, dont les effets sur l'appareil productif sont encore pour partie devant nous. Les conditions du partage de cette perte entre employeurs et salariés vont influencer sur la capacité de rebond des entreprises. En outre, l'hétérogénéité des dispositifs de soutiens publics est susceptible de générer des écarts de compétitivité importants entre pays, notamment si les prix énergétiques retrouvent les niveaux très élevés de l'automne 2022.

Introduction

Ce document de travail est le 16^e rapport annuel de Rexecode sur la compétitivité française. Il présente et analyse les résultats du commerce extérieur de la France comparés à ceux des principaux pays de la zone euro.

En 2020 et en 2021, les indicateurs de la compétitivité française traduisaient tous une dégradation marquée, qui mettait fin à l'amorce de stabilisation constatée entre 2017 et 2019, après les mesures d'abaissement du coût du travail associées au CICE transformé en baisse pérenne de cotisations sociales.

L'année 2022 a amorcé une récupération des parts de marché à l'exportation perdues en 2020 et en 2021 par la France relativement à ses concurrents européens. Mais la France affiche un déficit record des échanges extérieurs de biens et services dans un contexte de détérioration des termes de l'échange, du fait notamment de la hausse des prix énergétiques.

Entre 2019 et 2022, la France a vu ses performances de commerce extérieur reculer, qu'il s'agisse des parts de marché à l'exportation et du solde commercial (y compris hors produits énergétiques) et sa part dans l'industrie manufacturière européenne diminuer. Pourtant, les principaux déterminants de la compétitivité n'ont pas connu d'évolutions défavorables à même d'expliquer cette dégradation.

Cette étude s'accompagne d'un complément sur l'édition 2022 de notre enquête annuelle sur la perception relative des produits français par les importateurs européens. Cette enquête porte cette année sur les biens de consommation. Il en ressort une légère amélioration de la position de la France dans les classements selon les différents critères prix et hors-prix.

Cette étude est découpée en six parties. La première partie analyse les résultats du commerce extérieur sur les biens, les services et l'ensemble biens et services. La deuxième partie fait le bilan de l'évolution des parts de marché à l'exportation de la France entre 2021 et 2022 et depuis 2019. La troisième partie se penche sur les déterminants de la compétitivité, prix et hors prix. En quatrième partie, l'étude aborde la question de l'attractivité de la France comme territoire d'investissement, notamment pour le secteur industriel. La cinquième partie propose une analyse de l'évolution du positionnement en coûts de l'industrie manufacturière française par rapport à la situation d'avant-crise, dans un contexte de hausse des prix énergétiques ainsi que des autres coûts. Enfin, la sixième partie présente les résultats de l'enquête sur la perception des produits français par les importateurs européens.

1. La facture énergétique creuse le déficit du commerce extérieur à un niveau record

En 2022, la France enregistre un déficit record de ses échanges extérieurs en biens et services. L'explication principale est à rechercher du côté des échanges de biens, en raison de l'alourdissement de la facture énergétique. Le déficit des échanges de biens est partiellement atténué, au niveau de l'ensemble des biens et services, par un excédent important sur les échanges de services, lequel a bénéficié de la hausse des prix de fret maritime jusqu'en septembre.

a. Le solde des échanges en biens fourni par les douanes atteint en 2022 un déficit de 161 Md€ soit environ 6 points de PIB

Le déficit de la balance commerciale mesuré par les données douanières (données dites FAB-FAB, c'est-à-dire hors coûts liés à l'acheminement, voir encadré méthodologique) s'est creusé de 75 Md€ supplémentaires en 2022. Il atteint 161 Md€ en rythme annualisé sur les onze premiers mois de l'année 2022, soit 6,2 % du PIB après 86 Md€ en 2021 (3,4 % du PIB en 2021). Par rapport à 2019, le déficit commercial se creuse en 2022 de 103 Md€ d'euros supplémentaires, soit 4 points de PIB.

b. La dégradation du déficit commercial en biens porte à la fois sur les échanges de produits énergétiques et sur les biens hors-énergie

Il est possible d'analyser plus en détail l'évolution du solde commercial par catégories et sous-catégories de biens, en utilisant les données douanières dites CAF-FAB (voir encadré méthodologique).

Le déficit pour l'ensemble des biens mesuré en données CAF-FAB est plus élevé que le celui calculé avec les données FAB-FAB car les montants d'importations incorporent notamment les coûts liés à leur acheminement ce qui n'est pas le cas des données d'exportations (voir encadré méthodologique). Il s'établit à 189 Md€ en 2022 contre 109 Md€ en 2021, soit une hausse de 80 Md€ sur un an.

Les soldes des échanges de biens par grandes catégories (données CAF-FAB)

En Md€	Solde 2019	Solde 2021	Solde 2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
Produits agricoles	2	1	5	4	3
Produits énergétiques	-45	-47	-116	-69	-70
Produits manufacturés (hors énergie)	-41	-72	-86	-14	-45
Autres	7	9	8	-1	1
Ensemble	-78	-109	-189	-80	-111

Sources : Douanes, données CAF-FAB

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 11 premiers mois et annualisé.

Le déficit sur les produits énergétiques a atteint 116 Md€ en 2022, en hausse de 69 Md€ par rapport à 2021 et de 70 Md€ par rapport à 2019. Les échanges de produits énergétiques contribuent pour 60 % au déficit total sur les biens en 2022 et ont contribué dans la même proportion à la dégradation de celui-ci entre 2019 et 2022.

Le creusement du déficit sur les produits énergétiques s'est fait pour deux-tiers sur les échanges d'hydrocarbures naturels, pétrole et gaz naturel, et pour le restant sur les échanges d'électricité (qui connaissent en 2022 leur premier solde déficitaire annuel) et de produits raffinés et coke.

Les soldes des échanges de produits énergétiques (CAF-FAB)

En Md€	Solde 2019	Solde 2021	Solde 2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
B05Z - Houille	-1	-1	-3	-2	-1
B06Z - Hydrocarbures naturels	-31	-31	-79	-48	-49
D35A - Électricité	2	3	-7	-10	-9
C2 - Produits pétroliers raffinés et coke	-15	-17	-27	-10	-11
Total produits énergétiques	-45	-47	-116	-69	-70

Sources : Douanes.

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 11 premiers mois et annualisé.

Hors produits énergétiques, la dégradation du solde extérieur en biens résulte principalement du solde des échanges de biens manufacturés, avec un solde qui passe d'un déficit de 72 Md€ en 2021 à un déficit de 86 Md€ en 2022. Par rapport à 2019 le déficit sur les biens manufacturés a plus que doublé (de 41 Md€ à 86 Md€). Quasiment tous les postes de biens manufacturés enregistrent une dégradation du solde des échanges extérieurs, que l'on compare 2022 à 2021 ou à 2019. Au sein du secteur manufacturier, seul le solde du poste « matériels de transports » progresse entre 2021 et 2022, tout

en restant en recul par rapport à 2019. Seul le solde du poste « textiles, habillement, cuirs et chaussures » enregistre une amélioration entre 2019 et 2022.

Les soldes des échanges de biens hors produits énergétiques (CAF-FAB)

En Md€	Solde 2019	Solde 2021	Solde 2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
Textiles, habillement, cuir et chaussures	-12	-8	-11	-3	1
Bois, papier et carton	-5	-6	-8	-2	-3
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	15	15	12	-3	-3
Produits pharmaceutiques	6	3	3	0	-4
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	-7	-10	-11	-1	-4
Produits métallurgiques et produits métalliques	-9	-12	-16	-4	-7
Produits informatiques, électroniques et optiques	-16	-21	-22	-1	-5
Équipements électriques et ménagers	-8	-9	-11	-2	-3
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	-8	-9	-11	-2	-3
Matériels de transports	15	-1	2	4	-13
Produits manufacturés divers	-11	-13	-14	-1	-3
Ensemble produits manufacturés hors énergie	-41	-72	-86	-14	-45

Source : Douanes

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 11 premiers mois et annualisé.

Calculé comme le ratio entre les exportations et les importations, le taux de couverture permet de neutraliser les effets liés aux hausses de prix concomitantes à l'exportation et à l'importation et de comparer les situations de produits représentant des montants d'échanges très différents. Entre 2021 et 2022, l'analyse du taux de couverture ne fait pas ressortir une dégradation globale de l'équilibre entre exportations et importations de biens manufacturés, à la différence de l'analyse ci-dessus conduite sur les soldes. Si le taux de couverture s'est dégradé sur une majorité de catégories de produits entre 2021 et 2022, il s'est amélioré ou est resté stable pour plusieurs d'entre elles. En revanche, entre 2019 et 2022, le taux de couverture s'est dégradé dans tous les secteurs à l'exception du poste « textile, habillement, cuirs et chaussures ». En 2022, les exportations de biens manufacturés ne représentent plus de 84 % des importations, contre 91 % en 2019.

Les taux de couverture des échanges de biens manufacturés par catégories (CAF-FAB)

	2019	2021	2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
	(en %)			(en points)	
Textiles, habillement, cuir et chaussures	70	79	78	-1	8
Bois, papier et carton	63	61	60	0	-3
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	133	130	118	-11	-15
Produits pharmaceutiques	123	108	107	-1	-15
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	73	68	68	0	-5
Produits métallurgiques et produits métalliques	78	73	72	-1	-6
Produits informatiques, électroniques et optiques	66	60	62	2	-4
Équipements électriques et ménagers	73	71	70	-1	-3
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	83	81	79	-2	-3
Matériels de transports	115	99	102	4	-12
Produits manufacturés divers	63	58	61	2	-3
Ensemble produits manufacturés hors énergie	91	84	84	0	-7

Source : Douanes

Note : pour 2022, le taux de couverture est calculé sur les 11 premiers mois d'exportations et d'importations.

c. Les services, notamment de transports, apportent un excédent exceptionnel de 50 Md€ en 2022 soit 2 points de PIB

En 2022, l'excédent de la balance des services atteint 50 Md€ selon les données provisoires de la Banque de France. Il s'est nettement accru par rapport à 2021 (+14 Md€), et encore davantage par rapport à 2019 (+25 Md€). Contrairement aux échanges extérieurs en biens, les exportations de services ont progressé plus rapidement que les importations, essentiellement du fait du fret maritime. A près de 2 points de PIB, l'excédent de la balance des services atteint son plus haut niveau sur la période de disponibilité des données qui débute en 2000. Ce niveau exceptionnel procède pour l'essentiel de l'inscription à un niveau très élevé des taux de fret pendant les neuf premiers mois de l'année, effet prix bénéfique aux exportations de services de fret maritime assurés par une compagnie enregistrée en France. Notons cependant que la forte baisse de ces prix fin 2022 interroge la pérennité de cet excédent sur les échanges de services de transports et ce dès 2023. En 2019, les flux internationaux de services de transport présentaient un solde déficitaire.

Les soldes des échanges de services par catégories

En Md€	Solde 2019	Solde 2021	Solde 2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
Transports	-4,7	16,5	25,6	9,2	30,4
Voyages	11,6	5,1	13,9	8,9	2,4
Services financiers	7,0	7,2	9,0	1,8	2,0
Autres services aux entreprises	9,5	10,9	8,1	-2,8	-1,4
Entretien et réparation	1,5	2,6	3,4	0,9	1,9
Services de fabrication	0,3	3,4	2,7	-0,7	2,4
Commissions de propriété intellectuelle	2,7	1,8	1,1	-0,7	-1,6
Services publics	0,4	0,5	0,7	0,2	0,3
Autres services personnels culturels ou de loisirs	0,3	0,0	-0,5	-0,5	-0,8
Construction	0,5	-0,7	-1,1	-0,4	-1,5
Assurances et retraites	0,8	-4,0	-4,9	-0,9	-5,7
Télécommunications et informatique	-4,1	-6,9	-8,0	-1,1	-3,9
Ensemble services	25,6	36,4	50,2	13,7	24,5

Source : Banque de France

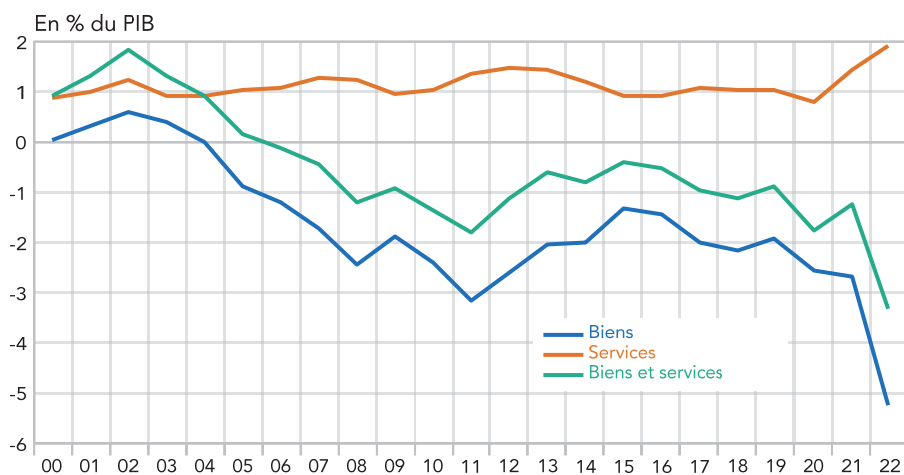
Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 11 premiers mois et annualisé.

d. Le déficit des échanges en biens et services atteint en 2022 un niveau record à 3,3 % de PIB selon les données de balance des paiements

La Banque de France évalue le solde global des échanges de biens et services, dans le cadre des statistiques de la balance des paiements. Elle évalue un solde de biens en s'appuyant sur les paiements, et non sur les mouvements physiques de marchandises, ce qui peut se traduire par des écarts avec les données douanières. Le déficit de la balance commerciale en biens mesuré avec les données de la Banque de France passe de 47 Md€ en 2019 à près de 136 Md€ en 2022, soit une dégradation de 89 Md€ par rapport à 2019 à comparer à une dégradation de 103 milliards d'euros selon les données douanières (FAB-FAB).

Pour l'ensemble des biens et des services, le déficit français, d'après les statistiques de la balance des paiements de la Banque de France, se creuse de +55 Md€ en 2022 par rapport à 2021. Il s'établit à 86 Md€ 2022 soit à 3,3 % du PIB. Le déficit des échanges de biens et services ressort supérieur de 64 Md€ à son niveau de 2019. Il atteignait alors 21 Md€ soit 0,9 % du PIB.

Solde des échanges extérieurs de la France selon les données de balance des paiements



Sources : Insee, Banque de France

© Rexecode

La France connaît un déficit des échanges de biens et services avec l'étranger depuis 2006. Celui-ci s'établit en moyenne de 2010 à 2019 à 1 % du PIB. A 3,3 % du PIB en 2022, le déficit des biens et services atteint son niveau le plus élevé sur cette période.

Les soldes des échanges extérieurs en biens et services

En Md€	2019	2021	2022	Variation 2022-2021	Variation 2022-2019
Données douanières FAB-FAB					
Solde des échanges de biens	-58,1	-85,8	-161,0	-75,2	-102,9
Données de balance des paiements (Banque de France)					
Solde des échanges de biens	-47,0	-67,4	-135,9	-68,5	-88,9
Solde des échanges de services	25,6	36,4	50,2	13,7	24,5
Solde échanges de biens et services	-21,4	-31,0	-85,8	-54,8	-64,4
En points de PIB					
Données douanières FAB-FAB					
Solde des échanges de biens	-2,4	-3,4	-6,2	-2,8	-3,8
Données de balance des paiements (Banque de France)					
Solde des échanges de biens	-1,9	-2,7	-5,2	-2,5	-3,3
Solde des échanges de services	1,0	1,5	1,9	0,5	0,9
Solde échanges de biens et services	-0,9	-1,2	-3,3	-2,1	-2,4

Source : Douanes, Banque de France

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 11 premiers mois et annualisé.

e. En comptabilité nationale, la France enregistre un déficit des échanges de biens et services de près de 4 points de PIB sur les trois premiers trimestres de 2022

Les comptes nationaux présentent la mesure la plus complète du solde des échanges extérieurs de biens et services, cohérente avec l'équilibre des emplois et des ressources de l'économie, comparable entre pays et disponible sur longue période.

La France se distinguait de ses voisins en 2019 par un solde déficitaire sur les échanges de biens et services, alors que la zone euro dans son ensemble enregistrait un excédent de l'ordre de 3,4 % du PIB. Les données disponibles pour les trois premiers trimestres de l'année 2022 suggèrent que le solde des échanges en biens et services serait plus déficitaire que dans le cas de ses voisins en 2022. Celui-ci serait autour de -4 % du PIB en France, alors la zone euro dans son ensemble enregistrait un excédent de 1,3 % du PIB en moyenne sur l'ensemble de l'année. Entre les deux années 2019 et 2022, le solde des échanges de biens de la France s'est davantage dégradé que pour la moyenne de la zone euro (-4,1 points contre -3 points pour l'ensemble de la zone euro) alors que le solde des échanges de services a connu une amélioration proche de la moyenne de la zone euro (autour de +1 point).

Variation du solde des échanges de biens et services entre 2019 et 2022
(en % du PIB et en points de PIB)

	France	Allemagne	Espagne	Italie	Zone euro
Solde biens et services 2019 (en %)	-1,0	5,7	2,9	3,4	3,4
Solde biens et services 2022 (en %)	-4,1	1,5	2,2	-2,2	1,3
Variation 2022-2019 (en points)	-3,1	-4,2	-0,7	-5,5	-2,1
- dont biens (en points)	-4,1	-3,8	-3,0	-5,1	-3,0
- dont services (en points)	1,0	-0,5	2,2	-0,5	0,9

Source : Eurostat – comptes nationaux

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 3 premiers trimestres.

A près de 4 % du PIB, le déficit des échanges des biens et services de la France serait le plus important depuis 1948.

f. Une dégradation des termes de l'échange s'ajoute à une dégradation du solde des échanges en volume

Les comptes nationaux permettent de distinguer, dans la dégradation du déficit entre 2019 et 2022, la contribution des variations des volumes d'exportations et d'importations de biens et services, de celle des effets des variations des prix. Le creusement du déficit français résulte pour partie d'une diminution des exportations en volume (-2,8 % entre 2019 et 2022) quand les importations en volume ont augmenté (+2,2 %). En outre, les prix des biens et services exportés ont crû moins vite que ceux des importations, conduisant à

une dégradation des termes de l'échange. Les deux contributions (volume et prix) sont donc toutes deux négatives et de taille comparables (-1,5 point de PIB). Elles occasionnent une dégradation du solde de 3,1 points entre 2019 et 2022.

Comparativement aux autres pays de la zone euro, la dégradation des termes de l'échange pèse moins sur l'évolution du solde des biens et services en France. Mais le solde des volumes échangés se dégrade davantage en France, en lien notamment avec la baisse de production de matériels de transports (voir *infra*).

Décomposition prix volume de la variation du solde de biens et services entre 2019 et 2022

En points de PIB	France	Italie	Allemagne	Espagne	Zone euro
Variation du solde biens et services entre 2019 et 2022	-3,1	-5,5	-4,2	-0,7	-2,1
- dont effet volume	-1,6	-1,8	-1,5	1,1	0,4
- dont effet prix (termes de l'échange)	-1,5	-3,1	-2,1	-1,9	-2,3

Source : Eurostat – comptes nationaux

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 3 premiers trimestres.

La progression plus marquée des prix des importations relativement à ceux des exportations est commune à tous les pays et traduit une dégradation des termes de l'échange. Elle résulte principalement, mais pas seulement, de la hausse des prix des produits énergétiques, dont les pays de la zone euro sont importateurs nets. La dégradation des termes de l'échange constitue une perte du pouvoir d'achat du revenu national de l'ordre de 1,5 % pour la France et de 2,3 % en moyenne en zone euro.

*

* *

La situation du commerce extérieur français, exceptionnellement dégradée en 2022 résulte de l'addition par rapport à 2019 de trois facteurs : 1) l'alourdissement de la facture énergétique à la fois pour les hydrocarbures et l'électricité, 2) une hausse marquée des importations hors énergie, notamment celles de biens intermédiaires, dont les volumes et les prix ont fortement augmenté, et 3) une baisse des volumes d'exportations, notamment sur les matériels de transports.

Elle prend place dans le contexte nouveau où la zone euro dans son ensemble est confrontée depuis quelques mois, pour la première fois depuis la crise financière de 2008, à un besoin de financement vis-à-vis du reste du monde. La France ne peut plus autant compter que par le passé sur les excédents d'autres pays, notamment l'Allemagne, pour assurer l'équilibre financier de

la zone euro dans son ensemble. Elle se trouve désormais en compétition accrue avec les autres pays de la zone euro pour financer son déficit extérieur ainsi que son déficit budgétaire.

Les différentes sources statistiques sur les échanges extérieurs de biens et services

Les échanges de biens sont mesurés principalement à partir des données des Douanes sur les échanges de marchandises et des enquêtes de la Banque de France sur le négoce international.

Les données des Douanes sont publiées généralement CAF-FAB, c'est-à-dire que les importations incluent le coût des assurances et du fret (CAF), tandis que les exportations sont mesurées à leur valeur au passage de la frontière (FAB, pour « franco à bord »).

Selon les normes internationales de la balance des paiements, dont les statistiques sont publiées en France par la Banque de France, les échanges de biens doivent être enregistrés en FAB-FAB. Pour ce faire, les coûts d'assurance et les frais d'acheminement jusqu'à la frontière française sont soustraits de la valeur des importations et reclassés dans les services correspondants (services d'assurance et de pension, services de transport). De plus, des corrections et ajustements sont apportés afin que les échanges de biens retracent les seuls flux correspondant à des transactions portant sur des biens produits et conduisant à un changement de propriété économique. Enfin, le soutage et l'avitaillement sont ajoutés pour former la ligne « marchandises générales ».

Le solde des échanges de biens est également appelé solde commercial.

La Banque de France publie en outre les données des échanges de services, qui constituent la deuxième grande composante de la balance des paiements courants. Ils incluent notamment les transports et les voyages.

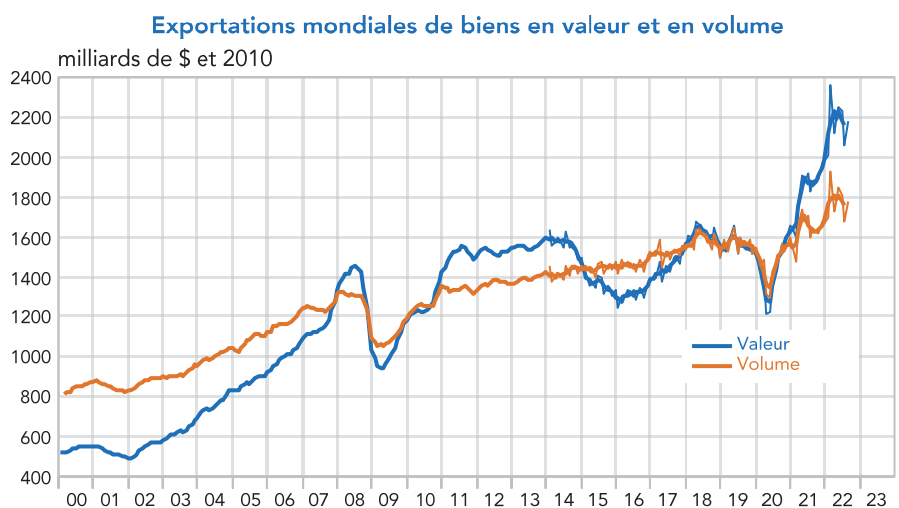
Enfin, les échanges de biens et de services sont également une composante de l'équilibre des emplois et des ressources de biens et services dans les comptes nationaux.

2. Les parts de marché de la France à l'exportation sont inférieures en 2022 à leur niveau de 2019

a. La part de marché dans les exportations mondiales recule par rapport à la 2019 et le recours aux importations progresse

La compétitivité d'un pays désigne sa capacité à maintenir durablement sa position dans la concurrence internationale tant sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur, sans éroder le pouvoir d'achat du revenu de ses agents (ménages et entreprises). S'agissant des marchés extérieurs, l'indicateur classique de compétitivité est la part de marché à l'exportation comme indicateur de la position dans la concurrence internationale.

En 2022, le commerce mondial, mesuré d'après les données douanières par le total des exportations de biens des pays du monde, a dépassé de 40 % son niveau d'avant-crise (2019) en valeur et de 12 % en volume. Les exportations françaises de biens ont progressé moins fortement, tant en valeur (+15 % par rapport à leur niveau de 2019, soit un écart de 25 points de taux de croissance) qu'en volume (-5 %, soit un écart de 17 points de taux de croissance).

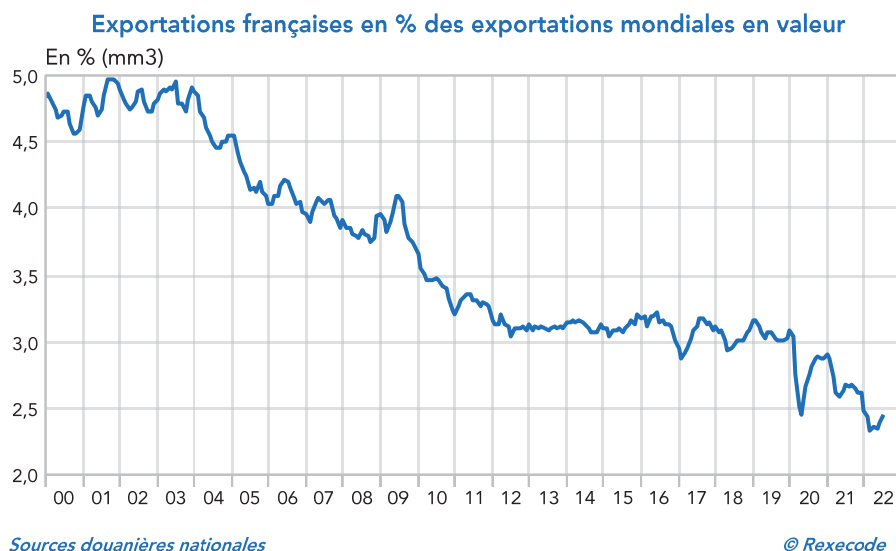


Source : FMI, CPB, Calcul Rexecode.

© Rexecode

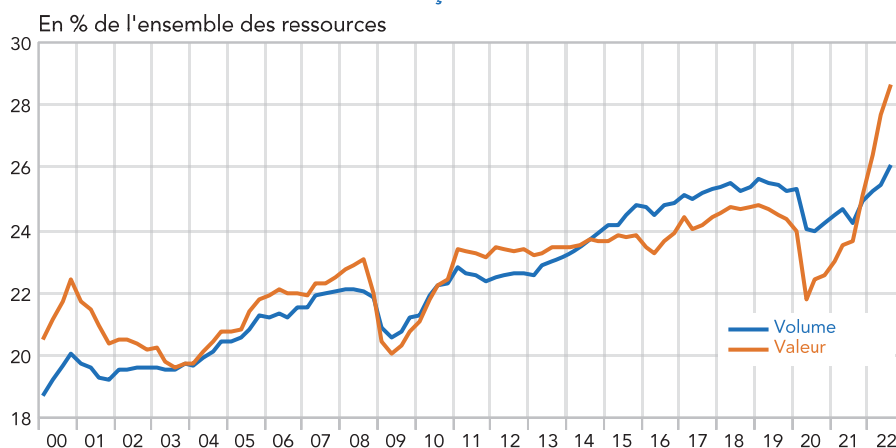
La part des exportations françaises dans les exportations mondiales de marchandises a donc significativement diminué entre 2019 et 2022, davantage en valeur qu'en volume. Cette baisse marque une rupture, après la période de relative stabilité qui s'était installée après 2012. En valeur, selon les dernières données disponibles, la part des exportations depuis la France

dans les exportations mondiales de biens est tombée en 2022 autour de 2,3 %, soit moitié moins qu'en 2000. Cette baisse depuis 2000 reflète en partie le développement des échanges commerciaux des économies émergentes (Asie notamment) et des pays producteurs de matières premières ; il est donc pertinent de concentrer l'analyse sur la part de marché de la France dans les exportations des pays de la zone euro (voir *infra*).



En miroir de la compétitivité à l'exportation, la compétitivité sur le marché intérieur traduit la capacité des producteurs locaux de biens et services à préserver leurs parts de marché sur le territoire national par rapport à la concurrence des producteurs étrangers. Une manière d'apprécier la compétitivité sur le marché intérieur consiste à mesurer le taux de pénétration du marché intérieur. Celui-ci est le rapport des importations de biens et services à la somme du PIB et des importations de biens et services. C'est la part des importations dans le total des ressources de biens et services du pays.

Part des importations dans l'ensemble des ressources de l'économie française en biens et services



Source : INSEE

© Rexecode

Le taux de pénétration en valeur du marché intérieur français ainsi défini suit une tendance haussière depuis le début des années 2000, tendance rendue irrégulière par les fluctuations conjoncturelles ainsi que par les variations des prix des matières premières notamment énergétiques. Après avoir chuté en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, ce taux a fortement augmenté en 2021 et encore davantage en 2022, du fait notamment de la hausse des prix énergétiques. Il se situe désormais près de 5 points au-dessus de son niveau de 2019.

Le même indicateur calculé en volume, c'est-à-dire corrigé des effets de l'évolution des prix, s'inscrit en légère hausse en 2022 par rapport à 2019, dans la continuité de la tendance des deux dernières décennies.

b. La part de la France dans les exportations de biens et services de la zone euro se redresse légèrement en 2022

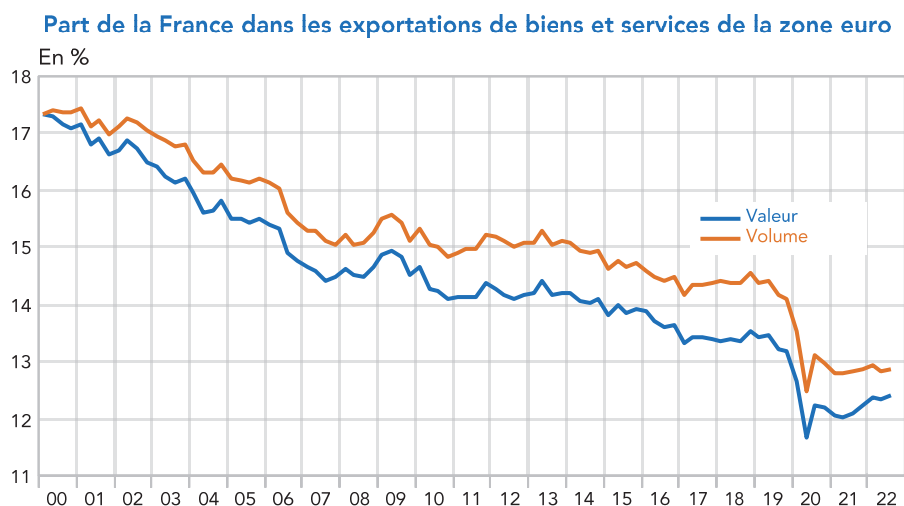
L'examen de la part de la France dans les exportations de la zone euro se justifie pour au moins deux raisons. D'une part, cet indicateur se limite à comparer la France à des pays de développement largement comparable, c'est-à-dire au voisinage de la frontière technologique et n'est donc pas perturbé par le rattrapage des économies émergentes. D'autre part, il porte sur des économies partageant la même monnaie et dont les évolutions de parts de marché à l'export ne s'expliquent pas par des évolutions différenciées du taux de change.

Un léger redressement de la part de la France dans les exportations de la zone euro pour les biens et services en 2022

La part des exportations françaises de biens et services en valeur dans les exportations totales de la zone euro s'est élevée à 12,4 % en 2022, un niveau légèrement supérieur à celui de 2021 (+0,3 point) mais en net recul par rapport à celui observé en 2019 (-0,9 point).

Malgré cette petite amélioration en 2022, la part de la France dans les exportations de biens et services en valeur de la zone euro, qui s'était stabilisée entre 2017 et 2019, a ainsi retrouvé une tendance baissière. La diminution de ce ratio depuis le début des années 2000, quand il dépassait 17 %, constitue un fait majeur pour l'économie française. Si la part des exportations françaises s'était stabilisée à son niveau de 2000, les exportations seraient supérieures de 330 Md€ en 2022.

Il est utile de compléter l'analyse par les évolutions « en volume ». On rappelle ici que les volumes ne se mesurent pas en montants mais en indices. Si on part d'une année de base, l'année 2000 dans cette étude, on peut appliquer les indices de variation des volumes aux exportations françaises et à celles des pays concurrents, tels qu'ils résultent des comptes nationaux. On construit ainsi un indicateur des parts de marché à l'exportation en volume. Celui-ci accuse une baisse plus marquée que la part de marché à l'exportation en valeur par rapport à la situation de 2019 (-1,4 point).



Source : Eurostat, comptes nationaux

© Rexecode

L'Allemagne et la France ont perdu des parts de marché à l'exportation depuis 2019 au bénéfice des autres pays de la zone euro

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, pour lesquels les données de comptabilité nationale sont disponibles, l'Allemagne représente 26,6 % des exportations de biens et services de la zone euro, la France se situe en deuxième place (12,4 %), suivie par les Pays-Bas (11,8 %). Une réallocation des parts dans les exportations de la zone euro s'est opérée entre 2021 et 2022 entre l'Allemagne qui a vu sa part diminuer de 1,2 point, et les autres pays. Par rapport à 2019, la France et l'Allemagne ont perdu 0,9 et 1,5 point de parts de marché à l'exportation respectivement, au bénéfice de pays du reste de la zone euro (dont notamment l'Irlande qui a gagné 1,5 point).

Parts des principaux pays de la zone euro dans les exportations de biens et services de l'ensemble des pays de la zone euro

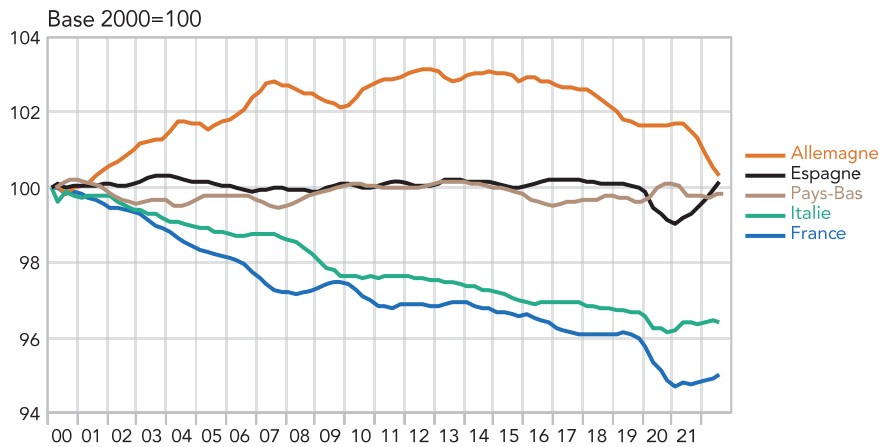
	Part des exportations en 2022 (en %)	Variation 2021-2022 (en point)	Variation 2019-2022 (en point)
Allemagne	26,6	-1,2	-1,5
Espagne	7,8	0,8	0,3
France	12,4	0,3	-0,9
Italie	9,6	0,1	-0,2
Pays-Bas	11,8	0,1	0,2

Source : Eurostat – comptes nationaux

Note : pour 2022, le solde est calculé sur les 3 premiers trimestres.

Sur plus longue période, la trajectoire des parts de marché à l'exportation de la France est la plus défavorable des grandes économies de la zone euro. Seule l'Italie a connu une évolution comparable sur les vingt dernières années. L'Allemagne connaît depuis 2015 une baisse marquée de ses parts de marché à l'exportation, mais celles-ci restent supérieures au niveau qu'elles avaient au début des années 2000.

Parts des principaux pays de la zone euro dans les exportations biens et services de l'ensemble des pays de la zone euro

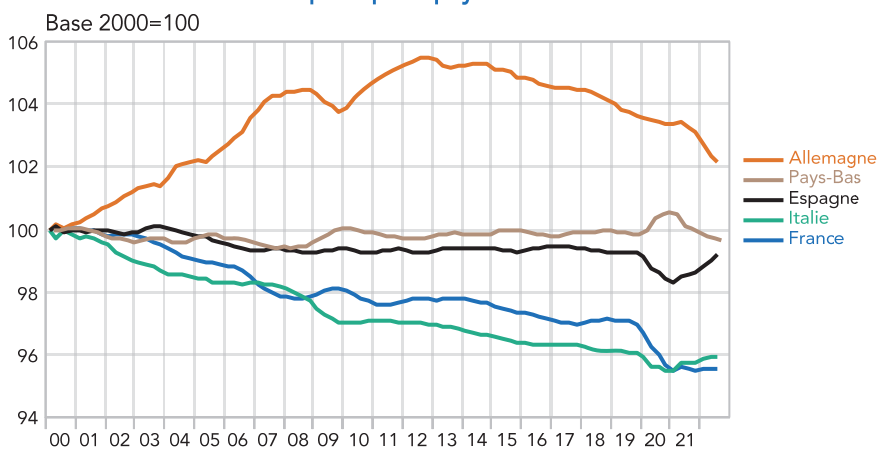


Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

Comme pour la France, il est possible de compléter l'analyse par des indices « en volume » de parts de marché à l'exportation, en appliquant à partir de l'année 2000 les variations relatives en volume des exportations de chaque pays, rapportées à celles des exportations totales de la zone euro. Les positions relatives mesurées en volume à partir des évolutions constatées depuis 2000 diffèrent quelque peu de celles mesurées en valeur : les positions de l'Allemagne et de la France sont un peu plus favorables, celles de l'Italie et de l'Espagne un peu plus dégradées.

Indices en volume des parts de marché à l'exportation des principaux pays de la zone euro



Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

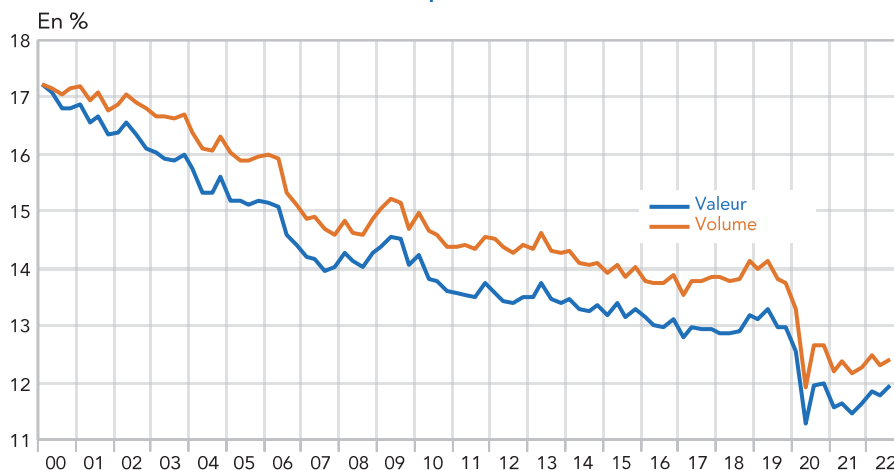
c. La part de la France dans les exportations de biens de la zone euro remonte légèrement en 2022 par rapport à 2021 mais reste en retrait par rapport à 2019

L'amorce de redressement de la part de la France dans les exportations de biens constatée en 2019 s'est interrompue depuis la crise sanitaire

2020 marque l'arrêt du redressement de la part de la France dans les exportations de biens des pays de la zone euro enregistré entre 2017 et 2019. La part des exportations françaises de biens en valeur dans le total des exportations de biens de la zone euro a diminué de 13,1 % en 2019 à 11,9 % en 2020, puis encore en 2021 à 11,6 %.

En 2022, la part de la France dans les exportations de biens de la zone euro remonte légèrement (11,9 %). Néanmoins, elle reste en net recul par rapport à 2019 : -1,2 point entre 2019 et 2022. D'après les données de comptabilité nationale, les exportations françaises de biens en volume ont également diminué relativement à l'ensemble de la zone euro entre 2019 et 2022 (-1,5 %).

Part de la France dans les exportations en biens de la zone euro



Source : Eurostat, comptes nationaux

© Rexecode

Le montant total des exportations de biens de la zone euro (y compris échanges intra-zone euro) étant de 5 056 milliards d'euros, ce recul de 1,1 point entre 2019 et 2022 de la part de la France dans les exportations de biens de la zone euro représente environ 61 Md€. Autrement dit, si la part de marché de la France dans la zone euro était restée à son niveau d'avant-crise, les exportations françaises de biens seraient en 2022 plus élevées de 61 Md€.

En proportion, la part de la France dans les exportations de biens de la zone euro a diminué davantage que celle de l'Allemagne depuis 2019

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, pour lesquels les données de comptabilité nationale sont disponibles, l'Allemagne représente 29,8 % des exportations de biens de la zone euro, la France se situe en troisième place (11,9 %), derrière les Pays-Bas (12,7 %). Une réallocation des parts de marché s'est opérée entre 2021 et 2022 entre l'Allemagne a qui a vu sa part de marché diminuer de 1,1 point, et les autres pays. Par rapport à 2019, la France et l'Allemagne ont perdu 2,1 et 1,2 point de parts de marché respectivement, au bénéfice notamment des Pays-Bas, de l'Espagne et des pays du reste de la zone euro (dont notamment l'Irlande qui a gagné 1,1 point).

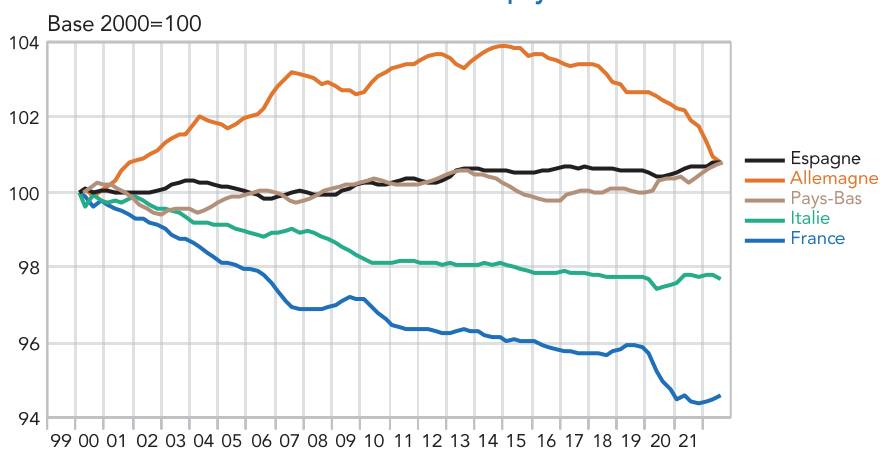
Parts des principaux pays de la zone euro dans les exportations de biens de l'ensemble des pays de la zone euro

	Part des exportations en 2022 (en %)	Variation 2021-2022 (en point)	Variation 2019-2022 (en point)
Allemagne	29,8	-1,1	-2,1
Espagne	7,5	0,2	0,3
France	11,9	0,3	-1,2
Italie	11,2	0,0	0,0
Pays-Bas	12,7	0,2	0,8

Source : Eurostat – comptes nationaux

L'évolution des parts de marché dans les exportations de biens sur plus longue période fait ressortir le recul marqué de la France (-5,5 points sur deux décennies) et, dans une moindre mesure, de l'Italie (-2 points). En valeur, les gains de parts de marché opérés par l'Allemagne entre 2000 et 2015 ont été aux trois-quarts effacés depuis 2015.

Parts des principaux pays de la zone euro dans les exportations de biens de l'ensemble des pays de la zone euro

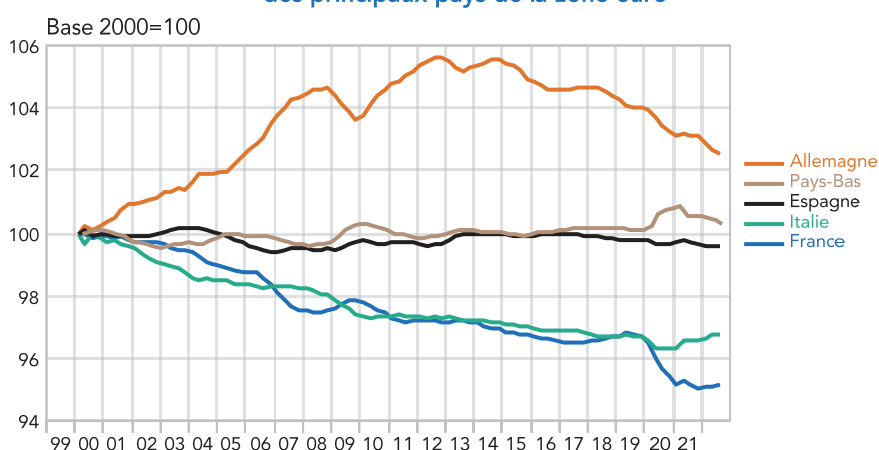


Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

Les indices en volume de parts de marché à l'exportation de biens indiquent des évolutions sur longue période un peu plus favorables pour l'Allemagne et un peu moins favorables pour l'Italie. En écart à l'année de base (2000), ce sont cependant les exportations françaises de biens en volume qui ont connu la baisse la plus marquée de leur poids dans les exportations en biens de la zone euro.

Indices en volume des parts de marché à l'exportation de biens des principaux pays de la zone euro



Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

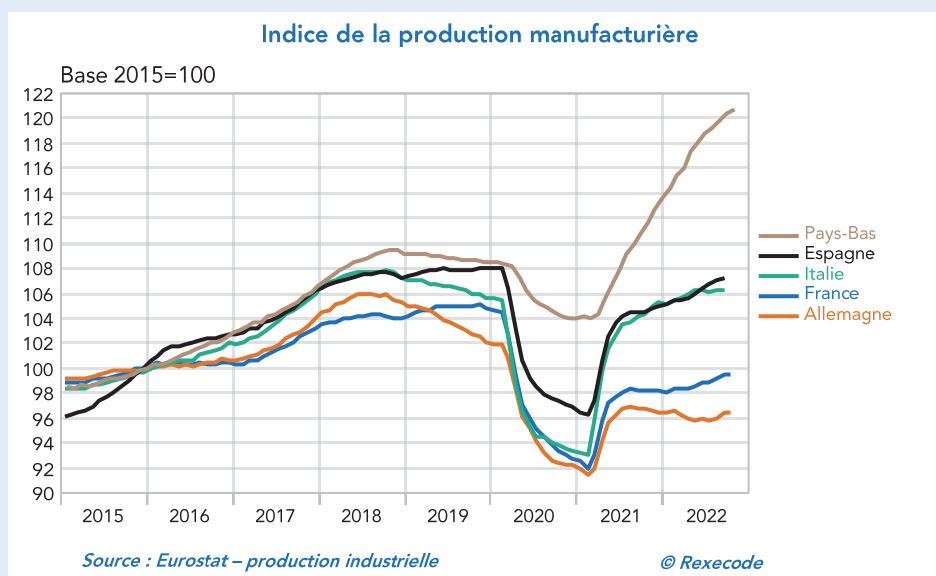
La France a perdu des parts de marché à l'exportation entre 2019 et 2022 sur presque toutes les grandes catégories de biens

Le décrochage de la part des exportations en biens de la France après 2019 ne se retrouve pas dans les autres grands pays de la zone euro. L'Allemagne a perdu des parts de marché à l'exportation comme la France entre 2019 et 2022, mais cette baisse s'inscrit dans la continuité de la tendance enclenchée depuis 2015 et la part de l'Allemagne reste supérieure à son niveau du début des années 2000 qui sert de point de référence aux comparaisons sur longue période (voir encadré). Tous les autres principaux pays de la zone euro ont gagné des parts de marché à l'exportation entre 2019 et 2022, notamment les Pays-Bas (+0,8 point), la Belgique (+0,5 point) et l'Irlande (+1,1 point). L'Italie, qui voyait son poids dans les exportations de la zone euro s'effriter entre 2010 et 2019, s'est stabilisée au niveau de 2019 après un recul ponctuel en 2020.

Réallocations des parts de marché à l'exportation et de la production industrielle en zone euro

Depuis 2015, l'Allemagne a connu un recul important de la part de ses exportations de biens dans celles de la zone euro, de près de 2,7 points. Ce recul s'est effectué pour partie durant la période 2015-2019 (-1,2 point) et s'est poursuivi après 2020. Le recul de la part de marché à l'exportation de l'Allemagne n'a pas profité aux exportations françaises qui ont vu leur poids diminuer de 1,5 point entre 2015 et 2022, tout comme celles de l'Italie (-0,5 point). A l'inverse l'Irlande a vu sa part de marché à l'exportation augmenter (+2,7 points) ainsi que, dans une moindre mesure, la plupart des autres pays.

La réallocation des parts de marché à l'exportation reflète pour partie les différences de dynamiques de la production manufacturière entre les pays de la zone euro. En croissance moins dynamique que dans les autres pays après 2015, la production industrielle de l'Allemagne atteint un pic courant 2018 avant d'entamer une chute, ponctuellement accentuée durant la crise sanitaire puis encore durant la crise énergétique. Elle se situe aujourd'hui en dessous de son niveau de 2015, comme dans le cas de la France. La production industrielle en Espagne et en Italie a retrouvé les niveaux qu'elle avait atteints avant la crise sanitaire. Enfin les Pays-Bas connaissent une forte hausse de leur production industrielle par rapport à la période d'avant-crise.



Le recul de la part de la France dans les exportations en biens de la zone euro entre 2019 et 2022 interroge sur sa trajectoire future. L'analyse par grandes catégories de biens montre que la perte de part de marché entre 2019 et 2022 est quasi-générale, comme nous l'avons déjà constaté entre 2019 et 2021 et en cohérence avec la dégradation générale des soldes commerciaux. Entre 2019 et 2022, la France perd des parts de marché à l'exportation sur toutes les grandes catégories de biens manufacturés (elle en gagne en revanche sur les produits issus de l'agriculture) et, lorsque l'on affine l'analyse,

sur 18 des 20 principaux sous-secteurs de biens. Si l'Allemagne perd des parts de marché à l'exportation sur les mêmes catégories de biens, ce n'est pas le cas de l'Espagne ou de l'Italie, ou encore des Pays-Bas.

Evolution de la part de la France et de ses voisins dans les exportations de la zone euro par principales sous-catégories de biens manufacturés entre 2019 et 2022 (en %, et en points de pourcentage)

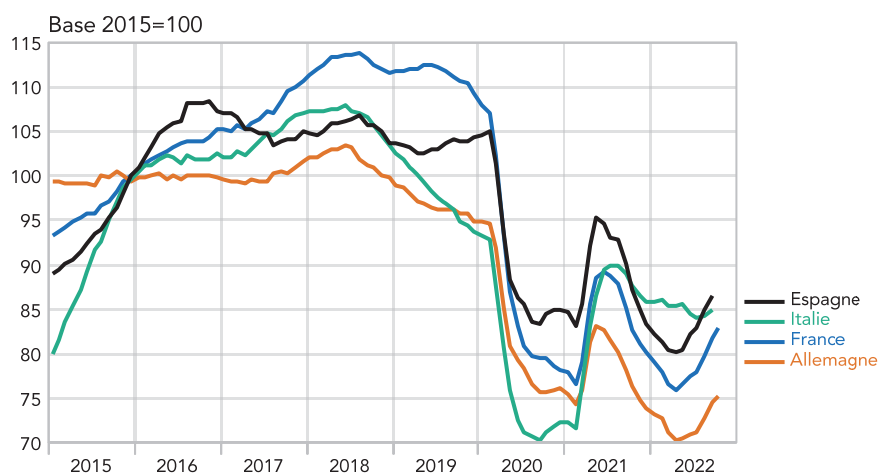
	Allemagne	France	Italie	Espagne	Pays-Bas	Part dans les exports de la zone euro en 2022
	(en point de pourcentage)					(en %)
Médicaments et produits pharmaceutiques	-0,9	-2,7	-0,4	1,3	-3,1	9,0
Véhicules routiers	1,4	-0,8	0,6	-0,5	0,3	8,9
Nourriture et animaux vivants	-0,7	0,2	0,6	-0,2	-0,2	7,4
Machines, appareils et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties électriques	-2,3	-1,1	-0,1	-0,4	2,7	6,1
Pétrole, produits pétroliers et matières connexes	1,6	-0,9	0,8	-1,3	-0,4	5,4
Machines et équipements industriels	-1,4	-0,4	0,5	0,4	0,4	4,7
Ouvrages divers	-1,8	-1,6	1,1	0,3	2,1	3,3
Machines spécialisées pour des industries particulières	-2,3	-0,1	-1,1	-0,1	2,8	3,2
Produits chimiques organiques	1,6	0,6	-0,4	0,6	1,9	3,2
Fer et acier	-0,5	-0,8	0,9	0,2	0,6	3,1
Ouvrages métalliques	-2,3	-0,8	0,5	0,7	1,1	2,6
Matières et produits chimiques	-3,0	-3,0	0,4	0,9	5,0	2,4
Matières plastiques sous formes primaires	-1,3	-0,6	0,3	0,2	0,8	2,4
Métaux non ferreux	-2,9	-0,8	1,2	-0,3	3,0	2,3
Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle	-4,2	-0,8	0,8	0,2	2,9	2,3
Vêtements et accessoires vestimentaires	-0,7	0,4	-0,5	-0,1	1,7	2,2
Machines et équipements de production d'énergie	-2,4	-0,3	1,2	0,6	-0,4	2,1
Appareils et matériels de télécommunications et d'enregistrement et de reproduction du son	-2,6	-1,1	2,2	0,3	2,6	1,9
Autres matériels de transport	-1,7	-4,1	4,0	1,3	1,5	1,8
Machines de bureau et machines automatiques de traitement de l'information	-2,2	-0,2	-0,2	0,0	4,9	1,8

Source : Eurostat - données douanières

Note : le tableau affiche les 20 premières sous-catégories en montant d'exportation de l'ensemble de pays de la zone euro, représentant au total 75 % des exportations en biens de la zone euro.

Une partie de la perte de part de marché de la France s'explique par la situation du secteur des matériels de transports (notamment l'automobile et l'aéronautique) qui représentait 24 % de ses exportations en 2019 et n'en représente plus que 17 % en 2022. Pour ces deux secteurs, la France a connu une baisse de production plus marquée que ses voisins européens, qui correspond à une baisse de sa part dans les exportations de la zone euro (de -0,8 point pour l'automobile et de -4,1 points pour les autres matériels de transports, dont l'aéronautique). La production du secteur n'a pas retrouvé son niveau de 2019 du fait de freins pour partie temporaires (difficultés de recrutement, d'approvisionnement, changements de gamme de produits, mise en œuvre de nouvelles réglementations). Une levée de ces freins à la production conduirait à un redressement de la part de marché de la France vers son niveau de 2019. Ce secteur est néanmoins touché par des changements structurels (transition écologique, changement de comportements des utilisateurs) qui pourraient conduire à une perte pérenne d'activité par rapport à 2019. Le redressement de la part de marché de la France dans les exportations en biens de la zone euro pourrait donc n'être que partiel après la disparition des freins temporaires.

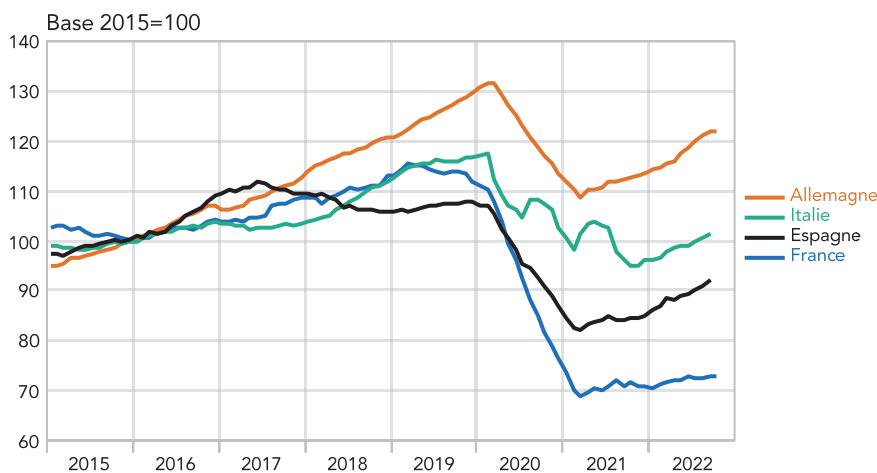
Indice de la production automobile de la France et de ses voisins



Source : Eurostat – production industrielle

© Rexecode

Indice de la production aéronautique de la France et de ses voisins



Source : Eurostat – production industrielle

© Rexecode

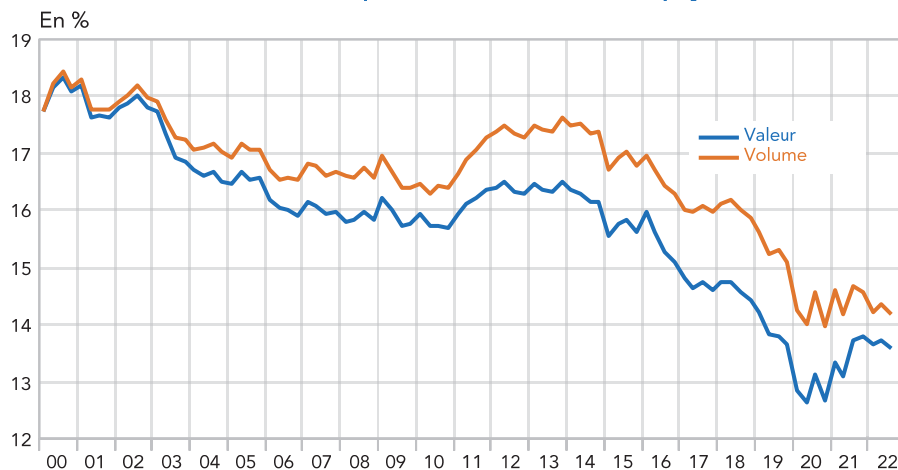
d. La part de la France dans les exportations de services de la zone euro se redresse depuis 2021 après plusieurs années de baisse

En 2022, la part des exportations françaises de services dans celles de la zone euro a légèrement augmenté (+0,2 point). Après une baisse marquée en 2020 (-1,1 point), la part de la France dans les exportations de services de la zone euro s'est nettement redressée en 2021 (+0,7 point) et a quasiment retrouvé son niveau de 2019 (-0,2 point entre 2019 et 2022).

Cette quasi-stabilité sur trois ans marque une inflexion nette par rapport à la trajectoire d'avant 2019. Contrairement aux échanges de biens, la part des exportations françaises de services dans celles de la zone euro n'amorçait pas de stabilisation avant la crise sanitaire : elle a diminué presque continûment de 2013 à 2019, passant de 16,4 % à 14,3 % dans l'intervalle.

Le rebond de la part de marché à l'exportation en services en 2021 et 2022 s'explique par un effet prix, notamment sur les services de transports. En volume, elle a diminué de 1,1 point entre 2019 et 2022. Cela étant, sa stabilisation depuis 2020 marque une inflexion favorable après la baisse des années précédentes.

Part de la France dans les exportations en services des pays de la zone euro



Source : Eurostat, comptes nationaux

© Rexecode

La part de la France dans les exportations de services de la zone euro suit une trajectoire comparable à celles de l'Espagne et des Pays-Bas

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, pour lesquels les données de comptabilité nationale sont disponibles, l'Allemagne représente 18,5 % des exportations de services de la zone euro, la France se situe en troisième place (13,6 %), derrière l'Irlande (16,4 %) mais devant les Pays-Bas (9,5 %) et l'Espagne (8,5 %). L'année 2022 a vu un recul de la part de l'Allemagne (-1 point) et de l'Irlande (-1,1 point) et un net redressement de celles de l'Espagne, avec la reprise de l'activité touristique. Par rapport à 2019, la plupart des grands pays de la zone euro ont perdu des parts de marché à l'exportation de services, au bénéfice des autres pays de la zone euro, et notamment de l'Irlande qui a gagné 3 points.

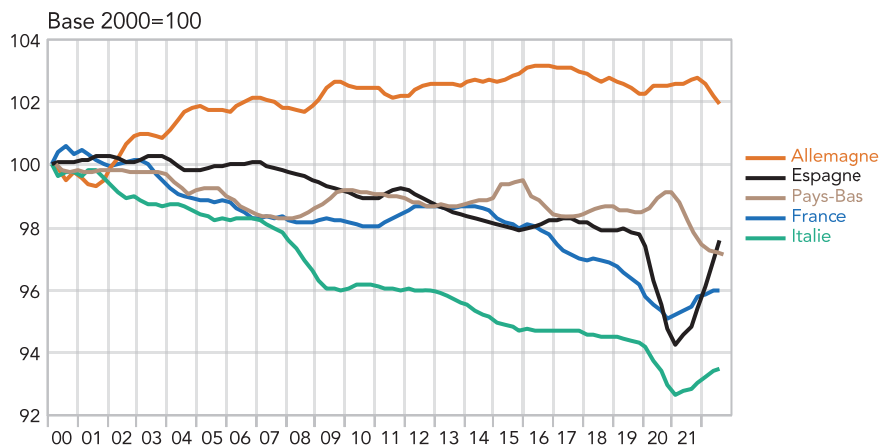
Parts des principaux pays de la zone euro dans les exportations de services de l'ensemble des pays de la zone euro

	Part des exportations en 2022 (en %)	Variation 2021-2022 (en points)	Variation 2019-2022 (en point)
Allemagne	18,5	-1,0	-0,4
Espagne	8,5	2,6	0,2
France	13,6	0,2	-0,2
Italie	5,7	0,5	-0,8
Pays-Bas	9,5	-0,2	-1,2

Source : Eurostat – comptabilité nationale

Sur plus longue période, la trajectoire de la part de la France dans les exportations de services de la zone euro est comparable à celles d'autres pays comme les Pays-Bas ou l'Espagne, avec une baisse graduelle depuis le début des années 2000. L'Allemagne a un positionnement atypique avec des gains de part de marché assez nets sur longue période. A l'autre extrémité du spectre, l'Italie connaît la perte la plus importante. L'interprétation des évolutions des parts de marché à l'exportation de services est néanmoins perturbée par la forte progression de l'Irlande qui a gagné 12 points entre 2000 et 2022.

Parts de marché dans les exportations de services
de l'ensemble de la zone euro en valeur

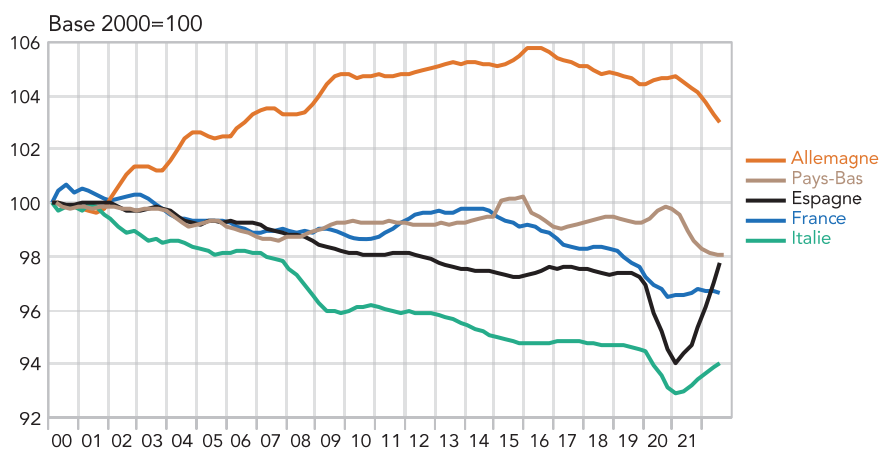


Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

Les indices de part de marché à l'exportation de services en volume fournissent un message proche des parts de marché en valeur.

Indices en volume de parts de marché dans les exportations de services de l'ensemble de la zone euro



Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

*

* *

En résumé, l'année 2022 est marquée par une légère hausse de la part de la France dans les exportations de la zone euro tant pour les biens que les services relativement à l'année précédente. Ce redressement est un peu plus marqué en valeur qu'en volume, en lien avec la hausse des prix des services de transports.

Par rapport à 2019 toutefois, la part de la France dans les exportations de la zone euro en biens et services recule d'environ 0,9 point en valeur et 1,4 point en volume, ce qui marque un retour à la tendance baissière de longue période qui s'était interrompue entre 2017 et 2019. Mais ce chiffre global masque des dynamiques différentes entre biens et services.

Récapitulatif des évolutions des parts de marché de la France dans les exportations de la zone euro

	Part en 2022 (en %)	Evolution 2021-2022 (en points)		Evolution 2019-2022 (en points)	
	Valeur	Valeur	Volume	Valeur	Volume
Biens	11,9	+0,3	+0,1	-1,2	-1,5
Services	13,6	+0,2	-0,2	-0,2	-1,1
Biens et services	12,4	+0,3	+0,1	-0,9	-1,4

Source : Eurostat – comptabilité nationale

Note : pour 2022, les parts de marché à l'exportation sont calculées sur les trois premiers trimestres

Pour les biens, la France connaît une baisse des parts de marché à l'exportation de 1,2 point en valeur et de 1,5 point en volume entre 2019 et 2022, qui marque un décrochage par rapport au redressement opéré avant 2019. La baisse touche presque tous les principaux secteurs (hors agriculture et quelques rares secteurs industriels). La France subit en outre la baisse d'activité au niveau européen dans le secteur des matériels de transports qui représente une part importante des exportations françaises. Il est difficile de séparer dans cette baisse d'activité sectorielle ce qui relève d'effets conjoncturels ou temporaires (difficultés de recrutement et d'approvisionnement, changement de gamme de produits, hausse des coûts énergétiques) de facteurs plus structurels (changements de comportement des consommateurs finaux, réorganisation des chaînes de valeur etc.).

Pour les services, la part de la France dans les exportations de la zone euro s'est stabilisée à son niveau de 2020 alors qu'elle baissait tendancielle-ment avant-crise. En valeur, la part de marché de la France dans les exportations de services de la zone euro s'est redressée vers son niveau de 2019.

Même si les évolutions des parts de marché ont continué d'être perturbées par des éléments de nature exceptionnelle (restrictions sanitaires en début d'année 2022, difficultés d'approvisionnement et de recrutement, hausse des prix énergétiques, etc.), il reste pertinent d'examiner l'évolution des déterminants de la compétitivité.

3. Les déterminants de la compétitivité des exportations de la France en 2022 pour l'industrie manufacturière

La compétitivité, mesurée en parts de marché à l'exportation, résulte des choix des acheteurs entre les biens et les services produits en France et ceux qui sont produits dans les pays étrangers. Face à une forte concurrence, les entreprises peuvent choisir de comprimer leurs prix de vente et ainsi améliorer leur compétitivité prix, ou bien d'investir et d'innover pour monter en gamme, pour gagner en compétitivité hors-prix.

a. La compétitivité-prix

Les données d'enquêtes sur les prix de production de l'industrie manufacturière à destination des marchés extérieurs indiquent une progression des prix français à l'exportation proche de la moyenne de la zone euro. Par rapport à 2021, les prix français (+13,2 %) progressent plus rapidement qu'en Allemagne (+12,1 %) et qu'en Italie (+12 %), mais moins que la moyenne de la zone euro (+13,9 %). Par rapport à 2019, la France enregistre une hausse voisine de celle de la moyenne zone euro (+17,5 % contre +17,4 %) et proche, bien que supérieure, à celles de l'Allemagne (+16,3 %) et de l'Italie (+16,8 %). Certains pays connaissent des hausses supérieures (Pays-Bas : +33,3 % entre 2019 et 2022). Dans un contexte de forte déformation des prix relatifs avec notamment la hausse des prix de l'énergie, ces différences procèdent toutefois probablement en grande partie d'effets de structure des exportations de chaque économie selon que leurs exportations incorporent dans des proportions différentes des secteurs dont les prix sont plus ou moins dépendants de l'évolution des prix de l'énergie.

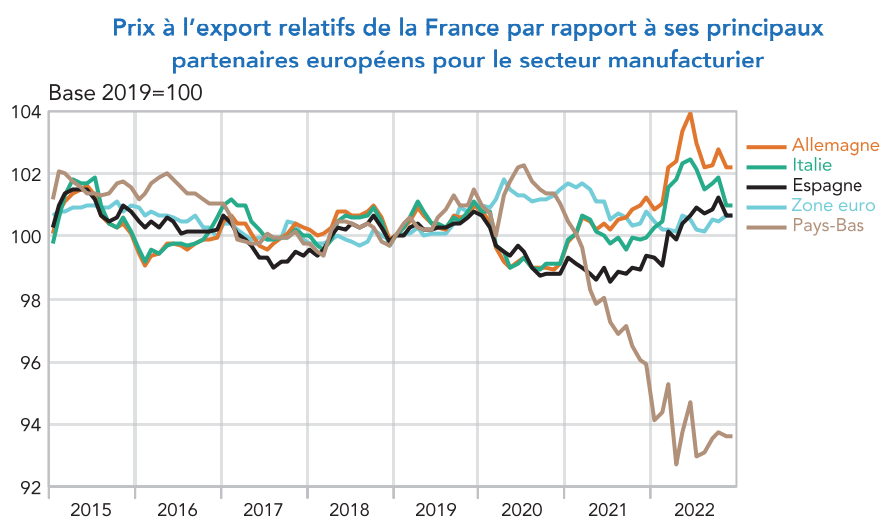
Evolution des prix à la production dans l'industrie manufacturière pour les marchés extérieurs (en %)

	2022-2021	2021-2020	2020-2019	2022-2019
Zone euro	13,9	5,3	-2,1	17,4
Allemagne	12,1	4,3	-0,5	16,3
Espagne	13,0	6,7	-1,2	19,0
France	13,2	5,0	-1,2	17,5
Italie	12,0	4,9	-0,6	16,8
Pays-Bas	26,0	12,9	-6,3	33,3

Source : Eurostat – enquêtes des prix à la production

Note : pour 2022, les niveaux de prix sont mesurés comme l'acquis sur les 11 premiers mois.

Lorsque l'on rapporte les prix à la production pour les marchés extérieurs de la France aux prix des autres pays européens, pour le secteur de l'industrie manufacturière, aucune dérive significative n'est notable par rapport à la période précédant la crise sanitaire. Les prix français à l'exportation évoluent en ligne avec la moyenne de la zone euro (ils s'en étaient quelque peu écartés en 2020 et ont convergé depuis). On observe cependant des gains relatifs de compétitivité-prix de l'Allemagne et dans une moindre mesure de l'Italie depuis 2021 par rapport à la France (et la moyenne de la zone euro), alors que la situation inverse se produit pour les Pays-Bas.



Source : Eurostat – prix à la production pour les marchés extérieurs

© Rexecode

Note : chaque courbe figure le ratio entre les prix français à la production pour les marchés extérieurs et les prix du pays en question, avec une base 100 en janvier 2019. Ainsi quand la courbe descend, les prix français diminuent par rapport aux prix du pays correspondant.

Entre 2019 et 2022, la France connaît une dégradation des termes de l'échange sur le commerce de biens manufacturés. L'indice des prix de production sur les marchés extérieurs de l'industrie manufacturière a ainsi augmenté en France de 17,5 % entre 2019 et les trois premiers trimestres de 2022 alors que l'indice des prix des importations de biens manufacturés a progressé de 18,9 % sur la même période. Il en résulte une dégradation des termes de l'échange de 1,2 %, qui s'est réalisée principalement en 2021 quand l'accélération des prix à l'importation a été plus importante que celle des prix à l'exportation.

Evolution des termes de l'échange pour l'industrie manufacturière (en %)

	2022-2021	2021-2020	2020-2019	2022-2019
Zone euro	-1,1	-1,5	0,1	-2,4
Allemagne	-3,1	-2,8	1,7	-4,2
Espagne	-1,3	2,0	0,5	1,1
France	-0,4	-1,7	0,8	-1,2
Italie	0,6	-0,5	0,9	1,1
Pays-Bas	6,4	4,2	-3,3	7,2

Source : Eurostat – prix à la production pour les marchés extérieurs et prix d'importations

Note : l'évolution des termes de l'échange est calculée comme la variation du ratio prix à l'exportation sur prix à l'importation ; pour 2022, les niveaux de prix sont mesurés comme l'acquis sur les 11 premiers mois.

Si l'Allemagne connaît une dégradation des termes de l'échange plus importante que la France (-4,2 % entre 2019 et 2022), plusieurs pays en connaissent à l'inverse une amélioration, dont notamment l'Italie (+1,1 %), l'Espagne (+1,1 %) et les Pays-Bas (+7,2 %). La dégradation relative des termes de l'échange sur les produits manufacturés est cohérente avec la détérioration du solde commercial.

Au total, l'évolution des prix à l'exportation de la France (dans la moyenne de la zone euro pour les produits manufacturés) entre 2019 et 2022 n'explique pas la baisse de ses parts de marché sur cette période (qui a eu lieu tant en valeur qu'en volume, voir *supra*).

Cette baisse peut toutefois résulter d'un niveau (et non d'une dérive sur trois années) de prix resté très élevé. Dans l'enquête réalisée par Rexecode auprès d'importateurs de pays européens (voir complément), les prix français sont ainsi jugés dans l'ensemble trop élevés par rapport à la qualité des produits, ce qui dégrade leur rapport qualité-prix et donc leur compétitivité globale par rapport à nos principaux concurrents, et ce quel que soit leur positionnement de gamme.

L'explication de la perte de parts de marché à l'exportation de la France entre 2019 et 2022, qui s'inscrit dans la poursuite de la tendance de longue période, peut aussi s'expliquer par des facteurs de compétitivité hors-prix.

b. La compétitivité hors-prix

La compétitivité hors-prix ne se résume pas à un seul critère. Pour certains, elle est considérée comme « un résidu, c'est-à-dire comme les variations qui ne sont pas expliquées autrement »³. Elle traduit la capacité d'une économie à augmenter ses parts de marché sans diminuer les prix relativement aux

³ Note du CEPII « L'étonnante atonie des exportations françaises », janvier 2019.

économies concurrentes, autrement dit, à proposer des produits suffisamment attractifs pour que les acheteurs en paient le prix.

L'objet de l'« enquête compétitivité » menée chaque année par Rexecode est d'apprécier l'évolution des facteurs de l'attractivité des produits de plusieurs pays pour les acheteurs internationaux. Cette enquête consiste à interroger chaque année près de 500 importateurs européens sur leur appréciation des produits fournis par les entreprises de différents pays (pour le détail des résultats, voir le complément). C'est la seule enquête permettant d'appréhender l'évolution des facteurs prix et « hors-prix » de la compétitivité.

La « qualité » des produits est un facteur important, mais ce n'est pas le seul. Le design, les délais de livraison, les services associés à la vente, le contenu en innovation, la variété des fournisseurs sont autant de caractéristiques qui contribuent au choix des acheteurs. L'enquête porte sur les biens de consommation les années paires (cf. complément pour une analyse détaillée des résultats de l'enquête 2022), sur les biens d'équipement les années impaires.

Ces enquêtes confortent année après année le diagnostic selon lequel les produits français sont plutôt de bonne qualité mais jugés trop chers par rapport à cette qualité, ce qui renvoie à la question de la compétitivité prix.

Les deux dernières enquêtes (2021 et 2022) illustrent bien la différence de positionnement par rapport à des pays comme l'Allemagne.

L'Allemagne apparaît mieux classée que la France sur la grande majorité des caractéristiques hors-prix, à quelques exceptions près comme l'ergonomie design (pour l'habillement et accessoires, l'équipement du logement et les produits pharmaceutiques et d'hygiène beauté), la notoriété (pour l'habillement et accessoires et les produits agro-alimentaires), la qualité et la variété des fournisseurs pour les produits agro-alimentaires, etc. Elle est en revanche plus mal classée pour les prix, sauf pour les biens intermédiaires, les biens d'équipement du logement et les produits agro-alimentaires. En dépit de ces mauvaises appréciations sur le critère prix, les produits allemands sont jugés d'un meilleur rapport qualité-prix que les produits français (sauf pour les produits pharmaceutiques et de l'hygiène-beauté).

Les résultats de l'enquête pour 2022, qui porte sur les biens de consommation, marquent globalement une légère amélioration par rapport à l'édition 2020, principalement sur les postes produits agroalimentaires et habillement et accessoires. Ces résultats vont dans le même sens que l'amélioration du solde commercial et des parts de marché pour ces deux secteurs entre 2019 et 2022.

*

* *

Le positionnement de la France en compétitivité prix est inchangé entre 2019 et 2022 : les prix des biens manufacturés produits en France et destinés à être exportés ont progressé à un rythme comparable à celui relevé en moyenne dans la zone euro (bien qu'un peu plus qu'en Allemagne et en Italie).

Les prix des produits français restent néanmoins perçus comme élevés par les importateurs des principaux pays européens, ce qui peut avoir contribué à la perte de terrain sur les exportations de biens.

La compétitivité hors-prix s'est légèrement améliorée pour les produits agroalimentaires et le textile habillement, ce qui peut expliquer les gains de parts de marché à l'exportation pour ces deux secteurs.

4. L'attractivité de la France comme lieu de production

Certaines enquêtes auprès des chefs d'entreprise comme le baromètre de l'attractivité EY suggèrent l'amorce d'une meilleure attractivité du territoire français comme lieu de production. Nous examinons ici les enseignements à tirer de quelques indicateurs objectifs d'attractivité disponibles et les résultats mesurables sur le tissu industriel.

a. La dynamique des principaux indicateurs d'attractivité

Qu'est-ce que l'attractivité et comment se distingue-t-elle de la compétitivité ?

L'attractivité est un concept moins bien défini que la compétitivité. Elle désigne la capacité d'une économie à attirer (ou retenir) des activités productives sur son territoire. Elle dépend d'un ensemble de facteurs : fiscalité, réglementation, qualité des infrastructures, compétences de la main-d'œuvre, présence d'un tissu dense d'entreprises (notamment de fournisseurs et clients potentiels), d'organismes de recherche etc. Ces facteurs influencent également dans le même sens la compétitivité. Les deux concepts sont donc en partie corrélés. A l'échelle d'un pays, elle est mesurée traditionnellement par des indicateurs spécifiques qui ne relèvent pas tous de la statistique publique et qui peuvent porter sur les facteurs explicatifs (réglementation, fiscalité) comme sur les résultats (implantations sur le territoire). Signalons entre autres l'indicateur « Doing business » de la Banque mondiale, le baromètre EY sur l'attractivité (qui comptabilise le nombre d'annonces d'implantation sur le territoire), les données de la balance des paiements sur les investissements directs (entrants et sortants).

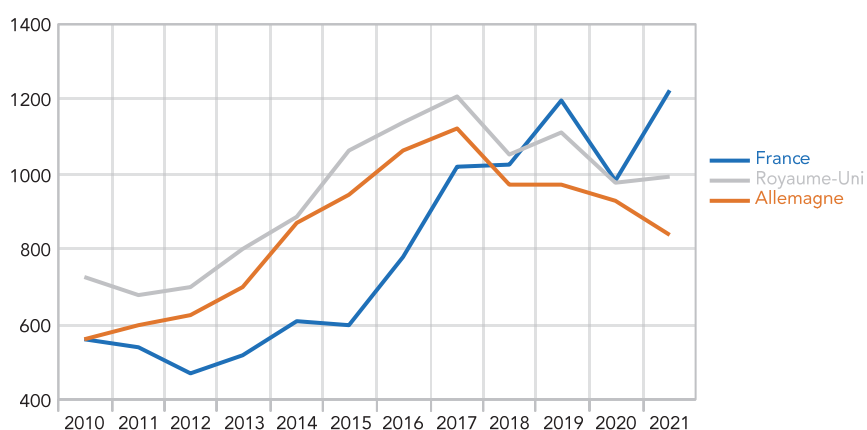
Nous nous concentrons ici sur les indicateurs « de résultat », c'est-à-dire portant sur les mesures d'implantation effective sur le territoire national par rapport à nos principaux concurrents européens.

a) Le baromètre EY sur l'attractivité place depuis 2019 la France devant l'Allemagne et le Royaume-Uni

Le baromètre annuel EY recense chaque année les annonces de projets d'investissements étrangers dans les différents pays européens. Selon cet indicateur, le nombre de projets d'implantation annoncés avait fortement augmenté en France entre 2015 et 2017, passant de 598 à 1019 par an, puis a atteint un pic en 2019 (1 197 annonces). Le nombre d'annonces en Allemagne et Royaume-Uni a également augmenté sur la période mais à un rythme moindre, si bien que la France, qui enregistrait moins d'annonces annuelles que ses deux voisins au début des années 2010, en comptabilisait davantage en 2019. En 2020, année marquée par la crise sanitaire, en dépit d'une baisse

du nombre de projets, la France demeurait plus attractive selon cet indicateur qu'outre Rhin et outre Manche. En 2021, dans un contexte de rebond de l'activité, le nombre d'annonces de projets en France a bondi à 1222, un niveau record encore supérieur à celui de 2019, alors qu'il a augmenté plus modérément en Allemagne et au Royaume-Uni et reste dans les deux pays en deçà des niveaux atteints en 2019 (cf. graphique ci-dessous).

Evolution du nombre d'investissements étrangers annoncés
entre 2010 et 2021 selon le baromètre de l'attractivité EY



Source : EY European Investment Monitor, 2022

© Rexecode

Cet indicateur doit néanmoins être interprété avec prudence. D'abord, il recense des annonces et non des projets qui seront *in fine* concrétisés par une implantation sur le territoire national. Ensuite, il agrège ces annonces sans tenir compte de la taille de l'investissement qu'elles recouvrent ; à cet égard, les sondés dans le baromètres EY indiquent qu'un investissement en moyenne génère 38 emplois en France contre 45 en Allemagne et 68 au Royaume-Uni. Par ailleurs, il s'agit de dépenses prévues sur des horizons de temps différents, si bien qu'il n'est pas possible d'en déduire un flux annuel de dépenses effectives d'investissement. Enfin, ces chiffres ne tiennent pas compte des départs du territoire. Il s'agit de flux potentiels entrants, indépendamment des flux sortants (fermetures de sites, délocalisations).

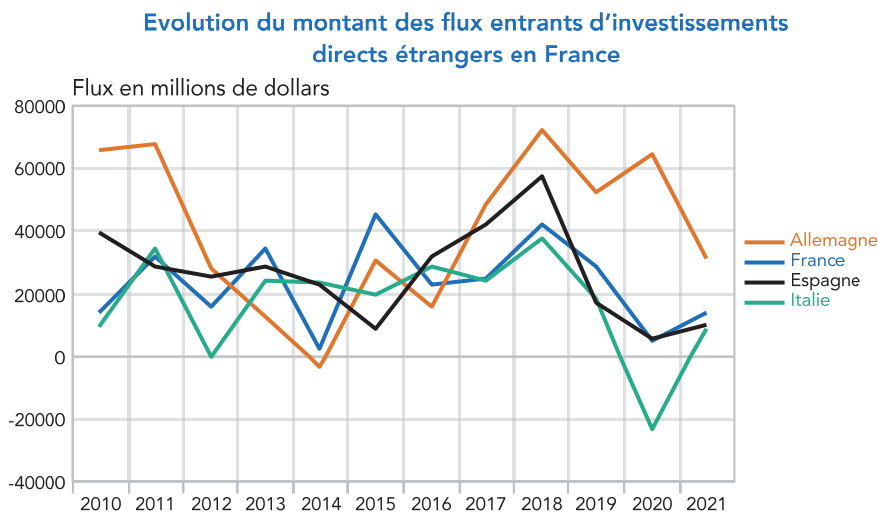
Le baromètre EY sur les levées de fonds du capital-risque paru en janvier 2023 confirme pour sa part une amélioration apparente de l'attractivité de la France. Si les levées de fonds ne concernent pas uniquement des investisseurs étrangers, les montants enregistrés sont un indicateur utile pour mesurer l'attractivité du pays pour le développement de projets entrepreneuriaux innovants. Les montants levés sont en hausse régulière ces dernières années (sauf ponctuellement au premier semestre 2020) et ont été multipliés par cinq entre 2017 (2,6 Md€) et 2022 (13,5 Md€). Avec 8,4 Md€ levés au premier semestre 2022, la France se place devant l'Allemagne (6,3 Md€) mais reste encore loin derrière le Royaume-Uni (18,4 Md€).

b) Les investissements directs, qui suivent des évolutions proches entre grands pays européens, ont nettement progressé en France en 2022

Les flux entrants d'investissements directs étrangers suivent des évolutions proches entre la France et les autres pays

Les données de balance des paiements sur les investissements directs étrangers (IDE) entrants fournissent une vision globale des fonds apportés par les investisseurs étrangers. D'après la définition de référence de l'OCDE, les flux entrants d'investissements directs représentent les opérations qui augmentent la présence des investisseurs étrangers dans le capital d'entreprises résidentes sur le territoire national. Par convention, pour qu'un investissement étranger soit comptabilisé comme un investissement direct, il est nécessaire qu'à la faveur de ce flux, une personne physique ou morale détienne au moins 10 % des droits de vote ou, à défaut, 10 % du capital social de l'entreprise résidente destinataire de l'investissement. Les investissements directs entrants permettent ainsi de mesurer la capacité d'un pays à attirer, mais aussi à retenir, les investissements en provenance d'autres pays.

L'examen des flux entrants depuis dix ans fait apparaître, entre 2012 et 2019, une hausse tendancielle des flux d'investissements directs étrangers en France, comparable à celle enregistrée en Espagne et en Italie, mais moins marquée qu'en Allemagne. Depuis 2019, les flux d'investissements directs ont fortement diminué dans les quatre pays. C'est en Allemagne qu'ils restent les plus élevés. En montant, les flux entrants d'IDE s'élevaient en France en 2021 à 14 Md\$, soit moitié moins que l'Allemagne (31 Md\$) mais environ 50 % davantage que l'Espagne (9,8 Md\$) ou l'Italie (8,5 Md\$). Ces niveaux restent inférieurs à ceux de 2019.



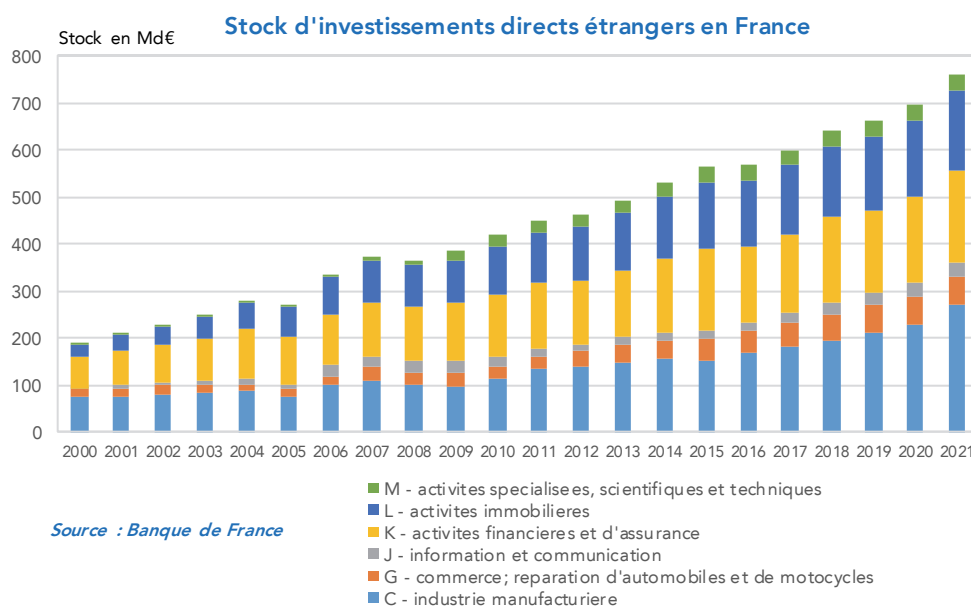
Source : CNUCED

© Rexecode

Note : les flux entrants d'investissements directs étrangers en France sont calculés comme le solde entre les acquisitions d'actifs en France par des investisseurs étrangers, et les cessions d'actifs en France par des investisseurs étrangers, sur la période d'une année.

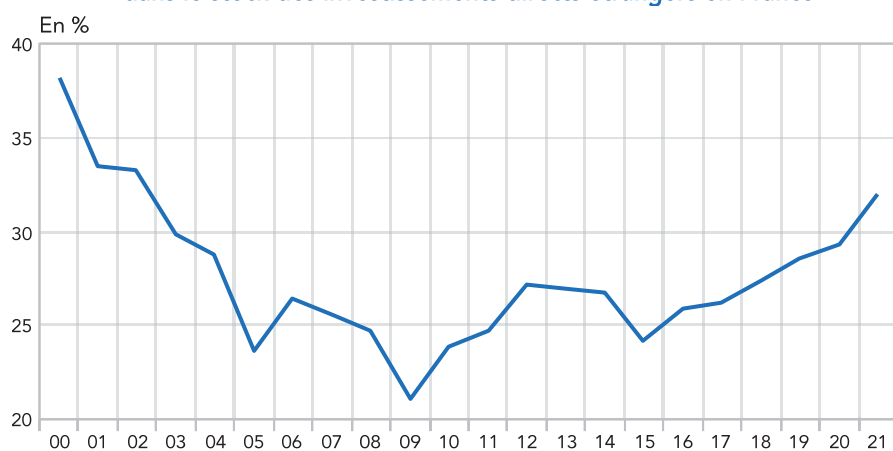
La part de l'industrie dans le stock d'investissements directs détenus par des étrangers en France se redresse depuis 2015

On mesure également les encours (ou le stock) d'investissements directs, en France notamment sur la base du fichier bancaire des entreprises (FIBEN) qui recense les détenteurs de capitaux non-résidents, en recourant à la valeur comptable pour les entreprises non cotées et à la valeur de marché pour les entreprises cotées. Le stock d'investissements directs étrangers (IDE) en France augmente graduellement depuis vingt ans, et cette hausse s'est poursuivie en 2020 et 2021 malgré la crise.



L'examen détaillé pour la France de la structure par secteurs du stock d'investissements directs étrangers depuis 20 ans fait apparaître une remontée progressive du poids de l'industrie manufacturière depuis 2009, après sa forte diminution dans les années 2000. Alors que l'industrie représentait près de 40 % du stock d'investissements directs étrangers en France en 2000, cette part a fortement diminué durant la décennie 2000 pour tomber à 21 % en 2009. Son redressement graduel à partir de 2010 la ramène autour de 32 % en 2021.

Evolution de la part de l'industrie manufacturière dans le stock des investissements directs étrangers en France



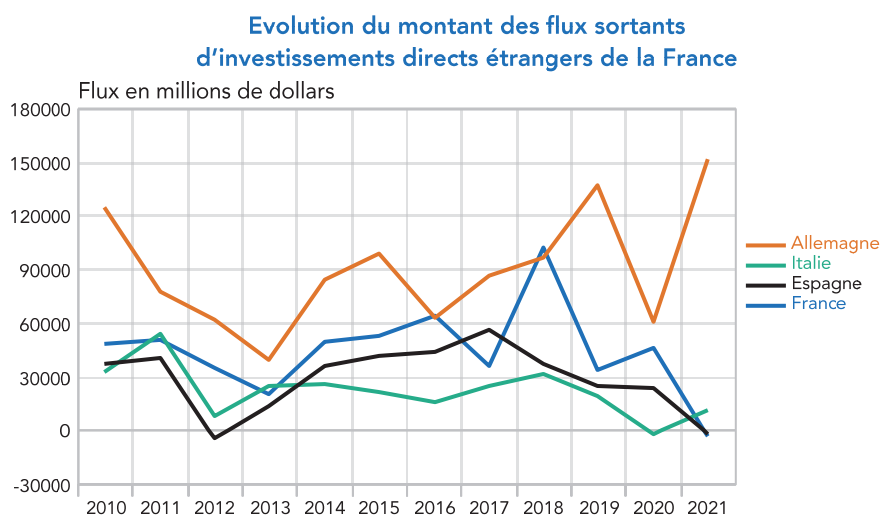
Source : Banque de France

© Rexecode

Les flux d'investissements directs des français à l'étranger diminuent depuis cinq ans comme pour l'Italie et l'Espagne

En vis-à-vis, il peut être intéressant d'examiner également la dynamique des flux sortants d'investissements directs. Les flux sortants ont une définition symétrique à celle des flux entrants : ils désignent les opérations effectuées par des investisseurs résidents afin d'augmenter l'encours d'investissements dans une entreprise à l'étranger (nettes des désinvestissements et liquidations à l'étranger de la part des investisseurs résidents). Ces flux sortants peuvent en effet donner une indication sur la capacité de l'économie à retenir sur son territoire les capacités d'investissement des investisseurs résidents ou à se développer sur des marchés extérieurs dynamiques.

Depuis 20 ans, la France occupe une position intermédiaire dans les flux sortants d'investissements directs étrangers (IDE), entre l'Allemagne où ils sont plus importants en valeur absolue, et l'Italie et l'Espagne où ils sont plus faibles. Le niveau des flux sortant semble assez corrélé avec la taille de l'économie. Leur dynamique apparaît en outre assez corrélée à celle des flux entrants.



Source : CNUCED

© Rexecode

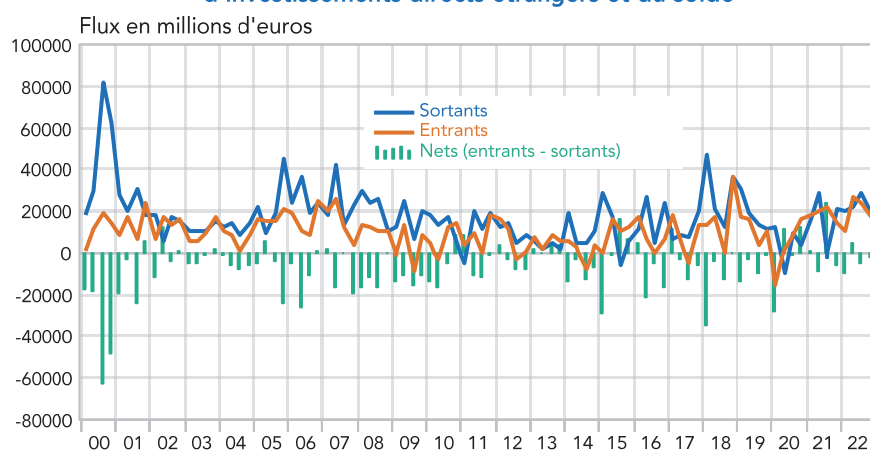
Note : les flux sortants d'investissements directs étrangers de la France sont calculés comme le solde entre les acquisitions d'actifs à l'étranger par des investisseurs français, et les cessions d'actifs étrangers par des investisseurs français, sur la période d'une année.

Les flux d'investissements directs étrangers en France en 2022 dépassent nettement leur niveau de 2019

La Banque de France estime pour la France des données trimestrielles de flux entrants et sortants d'investissements directs étrangers ainsi que leur solde, avec une disponibilité des données qui va jusqu'au troisième trimestre 2022.

S'il apparaît sur longue période que les flux entrants et sortants suivent des évolutions plutôt corrélées, les flux entrants sont en moyenne inférieurs aux flux sortants. L'année 2022 se caractérise par un montant de flux d'IDE entrants élevé (78 Md€ contre 48 Md€ en 2019 et 33 Md€ en moyenne 2010-2019), et par un solde de flux d'IDE dont le déficit perdure mais s'avère moins creusé (-11 Md€ contre un déficit de 27 Md€ en 2019 et un déficit annuel moyen de près de -20 Md€ sur la période 2010-2019)

Evolution du montant trimestriel des flux entrants et sortants d'investissements directs étrangers et du solde



Source : Banque de France

© Rexecode

Note : les flux sortants d'investissements directs étrangers de la France sont calculés comme le solde entre les acquisitions d'actifs à l'étranger par des investisseurs français, et les cessions d'actifs étrangers par des investisseurs français, sur la période d'une année ; les flux entrants d'investissements directs étrangers en France sont calculés comme le solde entre les acquisitions d'actifs en France par des investisseurs étrangers, et les cessions d'actifs en France par des investisseurs étrangers, sur la période d'une année.

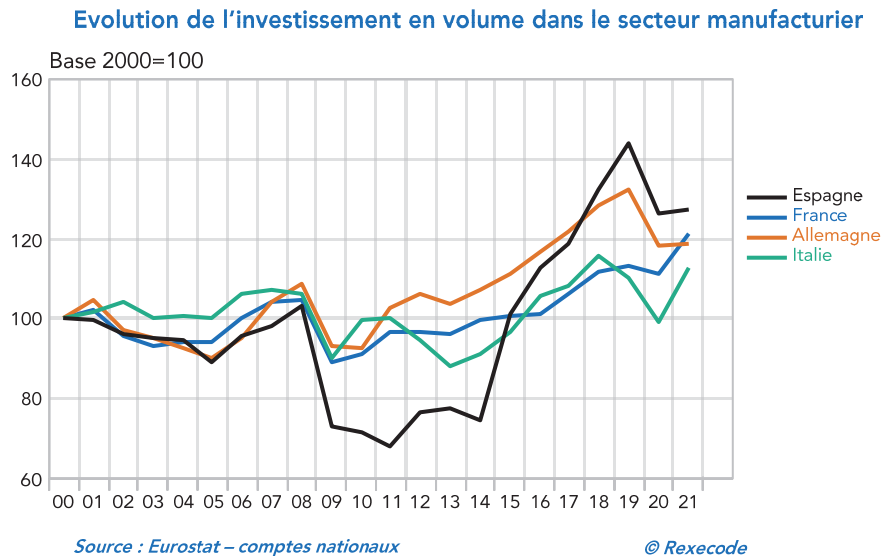
c. Le dynamisme de l'investissement industriel ne se traduit pas dans la part de la France dans la valeur ajoutée de la zone euro

Au regard des enjeux de réindustrialisation du territoire, il est pertinent d'examiner plus précisément les résultats obtenus en matière d'investissement, d'emploi, d'entreprises et de valeur ajoutée dans le secteur manufacturier.

L'investissement industriel est resté dynamique en 2020 et 2021

La comptabilité nationale fournit une mesure du total des investissements réalisés chaque année en France dans le secteur manufacturier par des investisseurs français ou étrangers. En volume, celui-ci a progressé fortement entre 2019 et 2021 (+ 7,0 %, contre -10,0 % en Allemagne, 2,5 % en Italie et 11,5 % en Espagne).

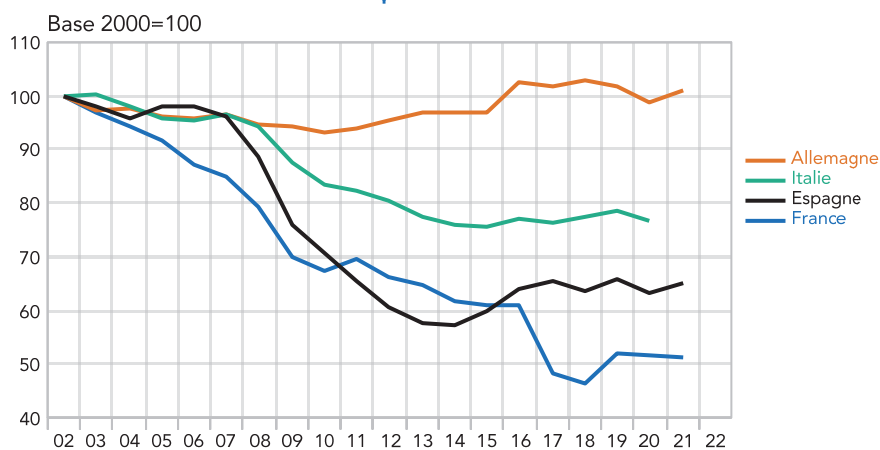
Ce rebond de l'investissement permet à la France de rattraper une partie du retard accumulé entre 2000 et 2019 : sur ces deux décennies, la croissance moyenne de l'investissement en volume du secteur manufacturier en France était comparable à celle de l'Italie, mais nettement inférieure à celles de l'Allemagne et de l'Espagne.



Le nombre d'entreprises industrielles s'est stabilisé à son niveau de 2019

En vis-à-vis de l'investissement, qui rend compte de l'addition de capacités de production nouvelles, la démographie des entreprises sur le territoire national permet d'apprécier la pérennité du tissu industriel installé.

Evolution du nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière de plus de 20 salariés

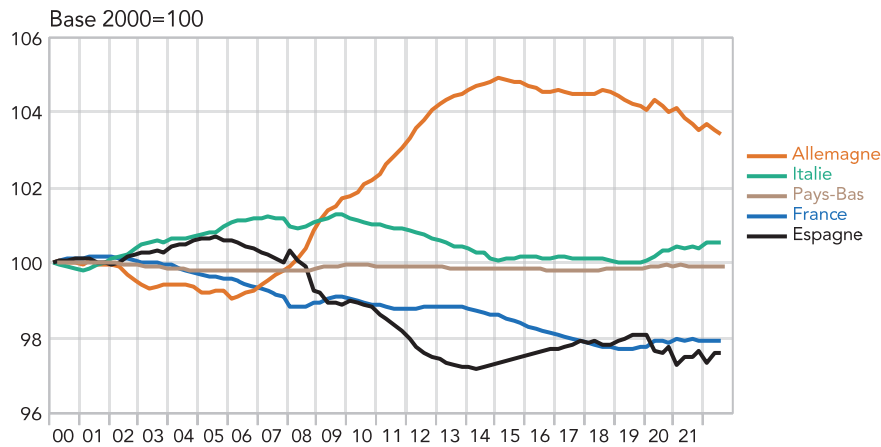


Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la France est le pays qui, parmi les principales économies de la zone euro, avait connu la diminution la plus importante du nombre d'entreprises industrielles sur son territoire entre le début des 2000 et 2019. Entre 2002 et 2019, la France a diminué de moitié le nombre de ses entreprises de l'industrie manufacturière alors qu'il a légèrement augmenté en Allemagne (après une baisse limitée dans le courant des années 2000) ; en Espagne et en Italie le nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière a diminué respectivement de 20 % et de 35 % entre le début des années 2000 et 2019. Depuis 2019, le nombre d'entreprises industrielles s'est stabilisé en France, comme dans les autres pays. Ce mouvement se retrouve dans les statistiques de défaillances d'entreprises. Celles-ci ont chuté à un niveau très bas durant la période de la crise sanitaire en relation notamment à la forte protection des trésoreries des entreprises mise en œuvre durant cette période.

La part de la France dans l'emploi manufacturier de la zone euro s'est stabilisée au-dessus de son niveau de 2019

En parallèle, la part de la France dans l'emploi salarié manufacturier de la zone euro s'est stabilisée. Elle est un peu plus élevée en 2022 qu'en 2019, quand elle amorçait à peine une stabilisation après plusieurs années de baisse.

Parts des principaux pays de la zone euro dans l'emploi salarié de l'industrie manufacturière dans la zone euro



Source : Eurostat – comptes nationaux

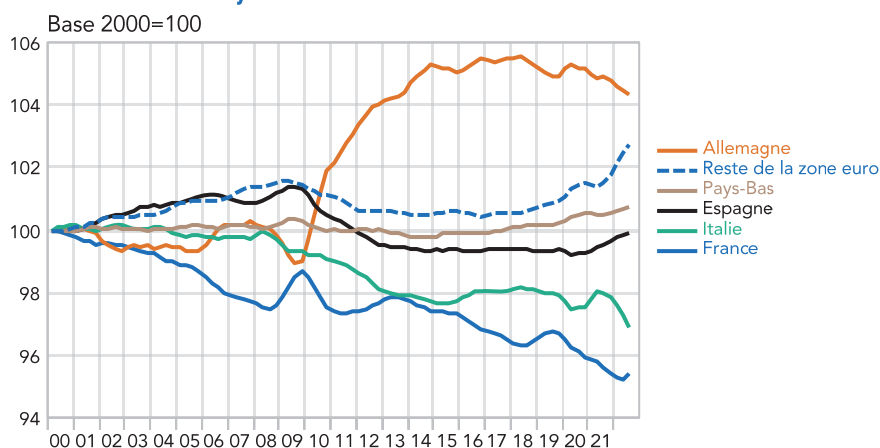
© Rexecode

La part de la France dans la valeur ajoutée manufacturière de la zone euro montre une amorce de stabilisation en 2022, mais recule par rapport à 2019

Le dynamisme des dépenses d'investissement industriels de la France, la stabilisation du nombre d'entreprises industrielles observée sur la période récente et celle de la part de l'emploi industriel français dans celui de la zone euro ne se reflètent toutefois pas dans l'évolution de la part de la France dans la valeur ajoutée de la zone euro. Celle-ci a continué à diminuer.

En comparaison avec l'année 2000, la part de la France dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro a reculé de 4,5 points. Le repli est moindre en Italie sur la même période, alors que l'Espagne est proche de sa position de 2000 et que l'Allemagne a gagné 4 points (en dépit d'un recul depuis 2017). Si la France avait maintenu sa part dans la valeur ajoutée industrielle de la zone euro à son niveau de 2000, le surcroît de valeur ajoutée serait – toutes choses égales par ailleurs – de 81 milliards d'euros, soit un peu plus de 3 points de PIB.

Parts des principaux pays de la zone euro de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans la zone euro



Source : Eurostat – comptes nationaux

© Rexecode

Note : les données de valeur ajoutée pour l'Irlande sont fortement perturbées par les choix de territorialisation fiscale des entreprises ; pour neutraliser ces effets sous l'hypothèse qu'ils affectent les valeurs ajoutées déclarées dans les autres pays de manière indifférenciée, les évolutions propres à la zone euro sont présentées ici hors-Irlande.

Le parallélisme entre les évolutions, relativement à celles de la zone euro prise dans son ensemble, des exportations et de l'activité industrielle françaises depuis 2000 est frappant. Après une baisse tendancielle entre 2000 et 2011 de 17,8 % à 15,3 %, le poids de la valeur ajoutée industrielle française (en valeur) dans celle de la zone euro est remonté pour atteindre 15,8 % en 2013. La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française par rapport à celle de la zone euro a ensuite diminué continûment, tombant à 14,3 % en 2018. Comme pour les parts de marché à l'exportation, la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée industrielle de l'ensemble de la zone euro s'est quelque peu redressée à 14,7 % en 2019. Cette inflexion est intervenue alors que l'écart de dynamique du coût salarial unitaire (CSU, c'est-à-dire le coût salarial par unité produite ou le coût salarial horaire par rapport à la productivité horaire du travail) entre la France et l'Allemagne dans les secteurs marchands commençait à se résorber sous le double effet des politiques de baisse de charges en France (CICE, Pacte de responsabilité) et de l'accélération des salaires en Allemagne.

La bonne tenue de l'emploi depuis 2019 alors que la valeur ajoutée a continué à diminuer correspond à une situation de perte de productivité dans le secteur manufacturier, plus marquée en France que dans les autres pays de la zone euro. Cette situation peut s'expliquer pour partie par les effets des politiques de l'emploi (activité partielle puis activité partielle longue durée, alternance) et par les comportements de rétention de main d'œuvre de certaines entreprises qui font face à des contraintes ponctuelles sur leur outil productif (pénuries de composants électroniques et de certains entrants,

difficultés logistiques, etc.). Les pertes de productivité du travail en France depuis 2019, qui ne se limitent pas au secteur manufacturier, sont pour partie inexplicables⁴.

*

* *

Les indicateurs d'attractivité (annonces d'investissement, flux d'investissements directs étrangers enregistrés par la Banque de France, volume d'investissement dans le secteur manufacturier) font globalement état d'une amélioration de la situation au cours des dernières années, qui n'a pas été interrompue par la crise. Cette amélioration de l'attractivité constitue un premier résultat favorable qui peut probablement être mis au crédit des réformes passées.

Au niveau de la production du secteur manufacturier lui-même, on observe une amorce de stabilisation en 2022, après la nette baisse durant les années 2020 et 2021. De fait, la tendance baissière qui prévalait à partir des années 2000 et qui s'était interrompue ponctuellement en 2017 semble reconduite. Comme pour le commerce extérieur, cette baisse récente est pour partie attribuable à des facteurs temporaires, notamment s'agissant de l'activité du secteur aéronautique. Mais un rétablissement de la situation de 2019, et *a fortiori* un redressement plus durable de la production manufacturière, ne sont pas acquis.

⁴ Voir une présentation plus détaillée de l'évolution comparée de la productivité du travail en France et chez ses voisins dans la note de conjoncture de l'Insee de décembre 2022, dans l'éclairage intitulé « *Les évolutions récentes de la productivité du travail dans les quatre principales économies de la zone euro : une décomposition par branche d'activité* ».

5. L'évolution du positionnement en coûts de la France pour l'industrie manufacturière entre 2019 et fin 2022

La compétitivité comme l'attractivité s'avèrent toutes deux dépendantes des évolutions relatives des coûts de production supportés par les entreprises.

La compétitivité, mesurée en évolution de parts de marché, résulte des choix des acheteurs entre les biens et les services produits en France et ceux qui sont produits dans les pays étrangers. Face à une forte concurrence, les entreprises produisant en France peuvent choisir de comprimer leurs prix de vente ou bien d'investir et d'innover pour monter en gamme. Mais l'existence de ce choix est d'abord déterminée par les coûts qui s'appliquent à elles au moment de produire : plus le niveau de coûts est faible, plus les marges de manœuvre pour comprimer les prix ou préserver les marges en vue de l'investissement sont importantes.

La problématique de l'attractivité se situe davantage en amont du processus de production, puisqu'elle résulte du choix par une entreprise d'investir en France plutôt qu'ailleurs. Au moment de choisir son lieu d'investissement, l'entreprise évalue le potentiel de marges qu'elle pourra générer selon le lieu d'accueil, pour estimer la valeur de l'investissement dans le temps. Entre pays européens, qui présentent des environnements d'affaires comparables en termes d'infrastructures, de niveau d'éducation de la main d'œuvre et de cadre juridique, le paramètre de coûts est un déterminant important pour la localisation d'un investissement industriel.

Nous renvoyons à l'étude sur la compétitivité publiée par Rexecode en juin 2019 pour une explication détaillée du rôle des paramètres de coûts, notamment de coût du travail, dans la dynamique de désindustrialisation de la France après 2000.

L'objet de cette partie est d'évaluer le positionnement de la France en termes de coûts de production, pour l'industrie manufacturière, en fin 2022. Nous prenons pour conduire cette analyse l'année 2019 comme point de référence, dernière année avant la crise sanitaire, où l'on constatait un redressement des parts de marché à l'exportation et des signes de stabilisation du poids de la France dans la valeur ajoutée manufacturière en zone euro. L'analyse porte sur le champ de la production manufacturière hors secteur de la cokéfaction et du raffinage dont les évolutions obéissent à des facteurs propres (liés notamment aux prix pétroliers).

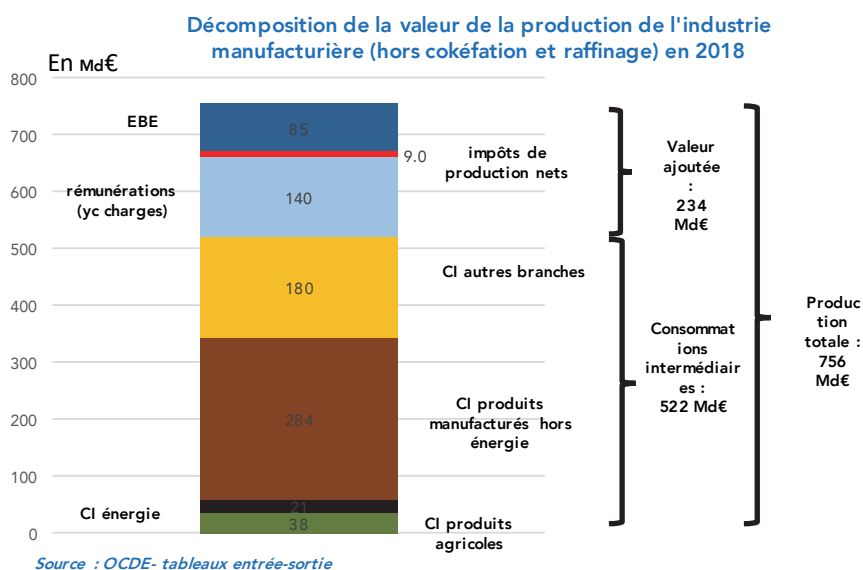
a. La structure de coûts de la production industrielle

La valeur de la production industrielle comporte quatre composantes principales : le coût du travail (qui comprend les salaires bruts et les cotisations sociales employeurs), les impôts inscrits au compte d'exploitation (qui constituent une partie des « impôts de production ») nets des subventions éventuelles, les coûts des intrants (ou consommations intermédiaires des comptes nationaux), enfin la marge brute d'exploitation. La marge est à la fois un solde d'exploitation et un objectif de l'entreprise. Elle traduit en effet à la fois les contraintes de prix et de coûts qui s'exercent sur les entreprises et le « comportement de marge », c'est-à-dire la capacité des entreprises à maintenir ou augmenter leurs prix sans perdre de parts de marché.

Les tableaux d'entrées-sorties de la comptabilité nationale permettent de mesurer ces différentes composantes. L'OCDE publie des tableaux harmonisés à partir des données des instituts statistiques nationaux (le plus récent pour la France porte sur l'année 2018) qui permettent de faire des comparaisons entre pays.

Pour la France, la valeur de la production manufacturière totale (hors cokéfaction et raffinage, comme précisé *supra*), était en 2018 de 756 Md€. Celle-ci se décompose en quatre éléments. La rémunération des salariés charges comprises, qui est de 141 Md€ (19 % de la valeur de la production), les impôts de production sur les branches industrielles soit 9 Md€ après déductions des subventions et crédits d'impôts (hors CICE, compté dans le coût du travail). Le poste de coûts de loin le plus élevé est le montant des consommations intermédiaires. Il s'agit de produits achetés à d'autres branches industrielles ou non industrielles. Le montant total des consommations intermédiaires de l'industrie est de 515 Md€, soit 69 % de la valeur de la production. Il se décompose en 284 Md€ de produits de branches manufacturières elles-mêmes, en amont dans le processus de production (38 % de la valeur de la production), 21 Md€ de dépenses d'énergie, 38 Md€ de produits agricoles et 180 Md€ facturés par d'autres branches (extraction minière hors énergie, construction, services).

La marge brute des branches industrielles est de 85 milliards d'euros, soit 11,2 % de la valeur de la production totale des branches industrielles. Ces chiffres sont des moyennes pour l'ensemble des entreprises industrielles.



La structure des coûts de la production manufacturière diffère entre la France et les autres pays européens, en lien avec les différences de structure sectorielle de leurs économies. Les proportions des grandes masses ont des ordres de grandeurs comparables. Au sein des consommations intermédiaires, qui pèsent pour environ deux tiers dans la valeur de la production, la France occupe une place médiane s'agissant des produits agricoles (5 % contre 2 % en Allemagne mais plus de 6 % en Espagne et Italie) et pour l'énergie (2,7 % soit environ autant qu'en Allemagne et en Italie, contre 1,8 % aux Pays-Bas et 2,9 % en Espagne). La part des rémunérations se situe aussi dans une position médiane. La part des impôts nets des subventions est la plus élevée en France (1,2 % de la valeur produite en 2018). La part de l'excédent brut d'exploitation est à l'inverse la plus faible en France (11,2 %).

Décomposition de la valeur de la production manufacturière (hors cokéfaction et raffinage) pour la France et ses partenaires européens en 2018 (en %)

	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Espagne
Consommations intermédiaires	69,1	65,1	71,8	72,4	73,2
- dont produits agricoles	5,0	2,0	3,2	6,3	6,4
- dont produits énergétiques	2,7	2,6	2,6	1,8	2,9
- dont produits manufacturés hors énergie	37,6	35,3	42,3	41,1	39,2
- dont autres produits	23,8	25,1	23,6	23,1	24,7
Rémunérations	18,5	22,7	15,9	14,2	14,5
Impôts de production nets des subventions	1,2	0,0	0,4	-0,2	0,0
Excédent brut d'exploitation	11,2	12,3	12,0	13,6	12,3

Source : OCDE, calculs Rexecode.

Pour apprécier la trajectoire du positionnement en coûts de la France par rapport aux autres pays de la zone euro sur l'industrie manufacturière, il convient maintenant d'examiner comment ont évolué chacune des composantes des coûts en France par comparaison aux autres pays : coût du travail, des consommations intermédiaires et impôts de production nets des subvention. Ces analyses sont présentées dans les trois sections qui suivent.

b. Le coût du travail

On dispose sur l'évolution du coût du travail de deux ensembles de données : d'une part, les comptes nationaux (masse des rémunérations divisée par une estimation du nombre d'heures travaillées), les enquêtes coordonnées par Eurostat et réalisées pour la France par l'Insee sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (enquêtes quadriennales Ecmoss et enquêtes trimestrielles sur le coût de la main d'oeuvre), d'autre part. Ces deux estimations permettent ainsi d'apprécier les évolutions relatives de coût horaire du travail.

Le tableau suivant présente pour les principaux pays de la zone euro l'évolution du coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière entre 2019 et le troisième trimestre 2022, telle qu'elle peut être estimée avec les données de la comptabilité nationale.

Evolution du coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière, selon la comptabilité nationale (en %)

	Evolution 2019-2022T3
France	6
Allemagne	6
Italie	5
Pays-Bas	9
Espagne	11

Source : Eurostat – comptabilité nationale

Note : le coût horaire du travail est défini comme le ratio entre les rémunérations versées par les employeurs en valeur et le nombre total d'heures travaillées.

Pour la période 2019-2022, l'évolution du coût horaire du travail issue des comptes nationaux est identique à celle estimée à l'aide des enquêtes de coût de la main d'œuvre présentée dans le tableau ci-dessous (+6 % entre le niveau moyen pour 2019 et le troisième trimestre 2022). Mais les estimations diffèrent pour les autres pays et le message sur le positionnement relatif de la France n'est pas le même. L'estimation réalisée à l'aide des données d'enquêtes conduit à constater une augmentation plus importante du coût horaire du travail de la France relativement à l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La France ressort comme le pays où le coût horaire du travail dans le secteur

manufacturier est le plus élevé parmi les pays du panel observé, juste devant l'Allemagne.

De tels écarts existaient sur les périodes passées : ainsi les données de comptabilité nationale donnent des évolutions très proches du coût du travail entre la France et l'Allemagne entre 2000 et 2019, alors que les données d'enquêtes indiquent une progression plus forte pour la France.

Evolution et niveau du coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière selon les données de l'enquête européenne sur les coûts de la main d'œuvre

	Evolution 2019-2022T3 (en %)	Niveau au troisième trimestre 2022 (en euros)
France	6	43,6
Allemagne	2	43,5
Italie	3	29,3
Pays-Bas	11	42,8
Espagne	6	24,7

Source : Eurostat – enquêtes quadriennales Ecmoss et enquêtes trimestrielles sur le coût de la main d'oeuvre

Le positionnement intermédiaire de la France en termes d'évolution du coût du travail entre 2019 et 2022 s'accompagne par ailleurs d'une hausse plus marquée du coût du travail par unité de valeur ajoutée en volume, du fait d'une baisse de la productivité du travail plus marquée que dans les autres pays (voir encadré), ce qui a une incidence négative sur les marges des entreprises.

Une perte de productivité depuis 2019 qui renchérit le coût moyen du travail par unité de valeur ajoutée en France

Il est pertinent de mettre en regard de l'évolution du coût horaire du travail, celle de la productivité horaire, définie comme la valeur ajoutée en volume par heure travaillée.

Evolution de la productivité horaire du travail dans l'industrie manufacturière, en %

	Evolution 2019-2022T3
France	-5
Allemagne	2
Italie	-3
Pays-Bas	10
Espagne	1

Source : Eurostat – comptabilité nationale

Note : la productivité horaire du travail est définie comme le ratio entre la valeur ajoutée en volume et le nombre total d'heures travaillées.

La France se distingue par une baisse marquée de la productivité horaire moyenne (définie comme le rapport de la valeur ajoutée en volume sur le nombre d'heures travaillées) depuis 2019 (-5 %).

Une partie de cette baisse de la productivité s'explique comptablement par le fort développement de l'alternance depuis 2020. En outre, dans certains secteurs tels que l'automobile et l'aéronautique, les heures travaillées ont diminué moins fortement que la valeur ajoutée entre 2019 et 2022, dans un contexte de contraintes de production liées notamment à des difficultés d'approvisionnement.

Au total, le coût du travail par unité de valeur ajoutée produite a fortement augmenté en France entre 2019 et fin 2022. L'Italie connaît également une perte de productivité, mais le coût horaire moyen du travail y a crû moins fortement.

Evolution du coût moyen du travail par unité de valeur ajoutée en volume dans l'industrie manufacturière, en %

	Evolution 2019-2022T3
France	12
Allemagne	4
Italie	8
Pays-Bas	1
Espagne	10

Source : Eurostat – comptabilité nationale

c. Les prix des consommations intermédiaires

Pour les entreprises de l'industrie manufacturière, les coûts de production sont affectés par l'évolution des prix de leurs consommations intermédiaires. Celles-ci proviennent de l'industrie manufacturière elle-même ainsi que des autres secteurs (agriculture, industries extractives, production d'énergie, services), d'origine domestique ou importée. Dans le contexte inflationniste qui s'est installé en 2022, les différences de coûts des consommations intermédiaires peuvent avoir une incidence importante sur la compétitivité.

S'il est possible de mesurer l'évolution sur longue période des coûts de chaque catégorie de consommation intermédiaire avec les données des comptes nationaux, ces indicateurs ne sont pas encore disponibles pour la période la plus récente, notamment pour l'année 2022 qui connaît justement une envolée des prix. Les données de prix de production fournissent néanmoins des indications utiles sur les dynamiques des prix des principaux biens entrant dans la production manufacturière.

Le premier poste de consommations intermédiaires de l'industrie manufacturière est constitué par des produits industriels, qui connaissent des hausses, entre 2019 et fin 2022, allant de +21 % à + 34 % s'agissant prix à la production pour le marché domestique et de 16 % à 23 % s'agissant des consommations intermédiaires importées. Dans les deux cas la France connaît des hausses de prix plutôt moins élevées que les autres pays de la zone euro, de même que l'Italie.

Evolution des prix à la production destinée au marché domestique et des prix des importations de produits industriels hors énergie entre 2019 et fin 2022, en %

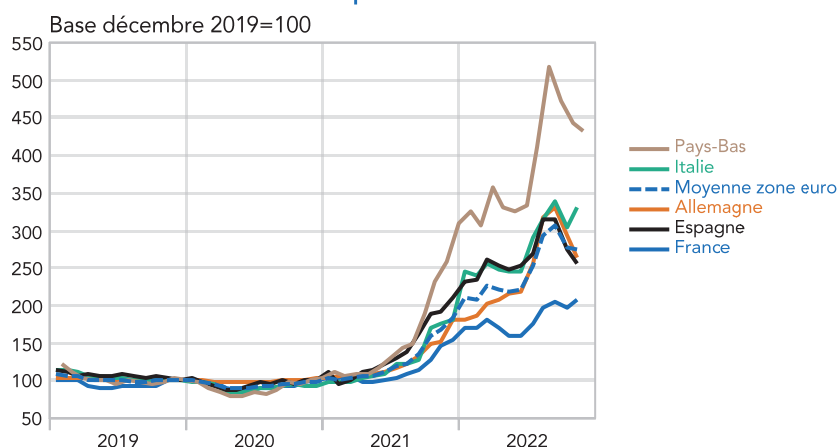
	Prix à la production destinée au marché domestique	Prix des importations
France	21,5	17,3
Allemagne	23,5	21,6
Italie	22,3	16,1
Pays-Bas	34,2	22,5
Espagne	24,0	18,6

Source : Eurostat – enquêtes des prix à la production et à l'importation pour l'industrie

L'évolution des prix énergétiques constitue un autre facteur important d'hétérogénéités des coûts d'intrants à la production manufacturière entre pays de la zone euro. A titre d'illustration, les prix à la production d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné se situent fin 2022 environ 50 % au-dessus de leur niveau de fin 2019 au Portugal mais 350 % au-dessus aux Pays-Bas. Ces différences résultent des disparités dans le fonctionnement des marchés et dans les appareils de production énergétique nationaux. Elles tiennent aussi à des différences de politiques publiques mises en œuvre par les Gouvernements face à la hausse générale des prix voire à des différences entre pays quant

au mode et à la durée de la contractualisation des approvisionnements en électricité et en gaz des consommateurs industriels⁵.

Evolution des prix à la production pour le poste électricité, vapeur et air conditionné



Source : Eurostat – enquêtes des prix à la production pour l'industrie

© Rexecode

Sur ce plan, l'économie française est celle qui a connu les évolutions des prix à la production de l'énergie les plus faibles des principaux pays européens entre 2019 et fin 2022. Cette évolution ne tient pas compte néanmoins des effets des renouvellements de contrats d'approvisionnement qui ont eu lieu au mois de décembre 2022 (le dernier point disponible est le mois de novembre) et qui ont pu conduire à des hausses de prix plus importantes qui se manifesteront en 2023. En outre, ces estimations ne prennent pas en compte les effets des dispositifs publics qui ont été mis en place après novembre 2022 (notamment en Allemagne) ni ceux qui ne modifient pas les prix à la production.

Evolution des prix à la production de produits énergétiques entre 2019 et fin 2022, en %

France	103
Allemagne	166
Italie	163
Pays-Bas	196
Espagne	142

Source : Eurostat – enquêtes des prix à la production et à l'importation pour l'industrie

⁵ Voir notamment, dans le cas de la France, les résultats de l'enquête réalisée par l'Insee sur la situation des entreprises face à la hausse des prix énergétiques, qui fournissent notamment des informations sur les hausses de prix anticipées par les entreprises et les caractéristiques de leurs contrats d'approvisionnement. Ces éléments sont présentés dans la note de conjoncture de l'Insee de décembre 2022.

Les hausses de l'indice agrégé des prix à la production agricole sur le même intervalle de temps se situent suivant les pays dans une fourchette allant de +40 à +60 %, ces prix se situant là encore dans le bas de la fourchette pour ce qui concerne la France.

Evolution des prix à la production de produits agricoles
entre 2019 et fin 2022, en %

France	37
Allemagne	53
Italie	41
Pays-Bas	37
Espagne	51

Source : Eurostat – enquêtes des prix à la production agricole

S'agissant des services entrant dans les consommations intermédiaires de l'industrie manufacturière, il n'est pas possible de procéder à une comparaison des dynamiques de prix entre pays faute de données harmonisées disponibles de prix à la production pour ces services. Les données disponibles pour la France et pour l'Allemagne indiquent des hausses de prix d'ampleurs bien moindres et moins disparates que pour les biens industriels et pour les autres entrants (autour de 5 % à 6 % pour les indices agrégés). Pour la suite de l'analyse il sera fait l'hypothèse simplificatrice que les prix des consommations intermédiaires de services ont augmenté au même rythme entre les pays entre 2019 et 2022.

Au total, la France semble moins affectée par la hausse des prix énergétiques jusqu'à la fin 2022, ce qui constitue un avantage compétitif, notamment par rapport à l'Allemagne ou aux Pays-Bas. Elle se situe aussi plutôt dans le bas des fourchettes de hausses de prix à la production pour les produits agricoles. Par ailleurs, la hausse des prix des consommations intermédiaires de l'industrie manufacturière hors énergie est plus modérée en France qu'ailleurs.

d. Les impôts nets des subventions

Les impôts et les subventions à la production entrent dans les coûts de production : ils constituent généralement un prélèvement (ou plus rarement un gain, lorsque les montants des subventions sont plus importants que ceux des impôts) qui intervient en amont du calcul de l'excédent brut d'exploitation.

En 2019, juste avant la crise sanitaire, la France se distinguait des autres pays de la zone euro par un poids plus élevé des impôts de production, rapportés à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (4,5 % contre 0,8 % en moyenne de la zone euro).

En France, la baisse des impôts de production en 2021 (réduction de moitié du taux de CVAE, et abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée) a réduit le niveau de prélèvements appliqués aux entreprises de l'industrie manufacturière d'environ 1 point de valeur ajoutée. Par ailleurs la hausse des subventions, notamment dans le cadre du plan de relance, représente 0,2 point de valeur ajoutée. Au total les prélèvements nets sur les entreprises de l'industrie manufacturière ont diminué de 1,2 point de valeur ajoutée entre 2019 et 2022.

Dans les autres pays, l'évolution des impôts de production et des subventions d'exploitation a également été à la baisse mais elle a été un peu moindre. Une baisse moyenne à l'échelle de la zone euro de 0,5 point est intervenue dans le même intervalle de temps.

Variation du poids dans la valeur ajoutée des impôts de production nets des subventions d'exploitation s'appliquant à l'industrie manufacturière entre 2019 et 2022, en %

	2019	2022	2022-2019
Zone euro	0,8	0,3	-0,5
France	4,5*	3,3	-1,2
Allemagne	0,0	-0,2	-0,3
Italie	1,5	0,8	-0,7
Pays-Bas	-0,4	-1,1	-0,7
Espagne	0,2	0,5	0,3

Source : Eurostat – comptabilité nationale.

Note : pour 2022, seuls les deux premiers trimestres sont disponibles pour l'ensemble des pays.

* Hors CICE pris en compte dans le coût du travail

L'évolution des prélèvements nets sur l'industrie manufacturière depuis 2019 est un facteur plutôt favorable pour la France, même s'ils continuent à se situer à un niveau comparativement élevé. Celui-ci résulte de la structure de la fiscalité française des entreprises qui donne une place plus importante que dans d'autres pays à la fiscalité de production, en particulier pour l'industrie manufacturière.

e. Quel effet combiné sur les coûts de production de l'industrie manufacturière

Les évolutions présentées ci-dessus des principaux postes de coûts de la production manufacturière peuvent permettre de calculer leur incidence sur les coûts de production : il suffit pour ce faire de multiplier l'évolution en prix par le poids du poste correspondant dans la valeur de la production manufacturière.

L'addition des différents effets pour chaque pays permet d'estimer un effet combiné de ces évolutions sur les coûts à la production de l'industrie manufacturière (hors cokéfaction et raffinage, comme il a été indiqué au début de l'analyse).

Effet combiné de l'évolution des coûts à la production entre 2019 et 2022 (exprimés en % de la production en valeur, champ de l'industrie manufacturière hors énergie)

	Rémunérations	CI biens industriels	CI énergie	CI agricoles	CI de services et construction	Impôts nets des subventions	Effet combiné sur les coûts
France	1,1	5,8	2,8	1,9	1,2	-0,4	12,4
Allemagne	0,9	6,6	4,4	1,0	1,3	-0,1	14,1
Italie	0,6	6,8	4,3	1,3	1,2	-0,2	14,1
Pays-Bas	1,4	10,1	3,6	2,3	1,2	-0,2	18,4
Espagne	1,2	7,9	4,1	3,3	1,2	0,1	17,9

Source : calculs Rexecode

Note : dans le cas des CI de biens industriels, la hausse de prix utilisée pour le calcul est la moyenne des hausses des prix importés et des prix à la production à destination du marché domestique entre 2019 et fin 2022 ; dans le cas des rémunérations, la hausse du coût horaire du travail utilisée pour le calcul est la moyenne de la hausse donnée par les compte nationaux et celle donnée par l'enquête trimestrielle.

Il ressort de ce calcul que le positionnement relatif en coûts de l'industrie manufacturière en France s'est amélioré entre 2019 et fin 2022⁶ principalement en raison de hausse des coûts de l'énergie et des consommations intermédiaires industrielles plus maîtrisées et de la baisse des impôts de production. L'Allemagne et l'Italie connaissent des hausses de coûts pour leur industrie manufacturière un peu supérieures à celle de la France (14 %). La hausse des coûts est en revanche plus marquée en Espagne et aux Pays-Bas.

Ces conclusions sont nécessairement provisoires. En premier lieu, elles n'intègrent pas par construction les évolutions survenues depuis les derniers

⁶ Les dernières données disponibles portent sur le troisième trimestre 2022 s'agissant de coûts salariaux et des prix agricoles, sur le deuxième trimestre s'agissant des impôts nets des subventions et sur le mois de novembre s'agissant des indicateurs de prix industriels et énergétiques.

points de données qui datent du mois de novembre pour les prix énergétiques et industriels, et du troisième trimestre pour les coûts salariaux et les prix agricoles (ces données étant elles-mêmes susceptibles d'être révisées). En outre, la diffusion de la hausse des prix énergétiques au sein de l'économie nationale et aux autres pays, le long de chaînes de production, peut conduire à déplacer le choc initial de coûts à d'autres pays et secteurs, en fonction de la capacité de chaque acteur de la chaîne à répercuter aux acteurs situés en aval les hausses de coûts qui s'appliquent à lui. Par ailleurs, les différences de structure sectorielle de l'économie (poids plus ou moins important des secteurs énérgo-intensifs) et les différences de situation conjoncturelle conduisent à des différences de dynamique de prix.

*

* *

Compte tenu de la hausse du coût du travail et des prix des consommations intermédiaires, l'industrie manufacturière française supporte une hausse de ses coûts fin 2022 par rapport à 2019 un peu supérieure à 12 points de valeur de la production.

Cette hausse des coûts était fin 2022 un peu inférieure à celles supportées par les entreprises de l'industrie manufacturière chez nos partenaires allemands et italiens.

La hausse moins marquée des coûts de l'industrie manufacturière en France est la résultante d'évolutions différentes de ses voisins entre les postes de coûts : une hausse plus contenue des prix de consommations intermédiaires énergétiques et industrielles, une hausse un peu plus forte du coût horaire du travail.

Cependant, ce positionnement favorable à la fin 2022 n'intègre pas les effets des hausses de prix énergétiques passées aux entreprises manufacturières depuis novembre 2022 (dernier point de données disponible), lors des renouvellements de contrats d'approvisionnement, ni les effets des dispositifs publics mis en place après cette date (notamment en France et en Allemagne). De même les données de coûts salariaux s'arrêtent au troisième trimestre comme celles de prix agricoles. Les prix des consommations intermédiaires, notamment énergétiques, ainsi que les niveaux de salaires, sont ainsi susceptibles d'avoir évolué depuis la publication de ces données et le positionnement de la France en 2023 peut s'en trouver changé.

Enfin, la perte de productivité constatée entre 2019 et 2022, pour partie inexplicquée et qui touche plus fortement l'industrie française que celle des autres pays européens, vient s'ajouter aux effets des hausses de prix et pénalise plus particulièrement les marges industrielles en France que chez ses voisins.

Complément

Résultats de l'enquête Compétitivité 2022 sur les biens de consommation

Depuis le début des années 2000, Rexecode réalise chaque année une enquête sur la perception des grands acheteurs européens sur les produits qu'ils achètent à l'étranger. Les enquêtes portent alternativement sur les biens intermédiaires et d'équipements, d'une part, sur les biens de consommation finale, d'autre part. L'enquête menée par l'institut Kantar en septembre 2022 a porté sur les biens de consommation, décomposés en quatre familles de produits : Habillement et accessoires, Équipements du logement, Produits pharmaceutiques et d'hygiène et Produits agro-alimentaires.

L'enquête porte sur un échantillon de 480 importateurs de six grands pays européens (Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Royaume Uni) qui ont été interrogés sur la perception qu'ils ont des produits en provenance des principaux pays européens, d'Europe centrale et orientale (PECO), des États-Unis, du Japon, de la Chine et des pays d'Asie hors Japon et hors Chine, soit dix entités géographiques au total.

L'originalité de cette enquête réside dans le classement des pays selon la qualité de leurs produits, leur contenu en innovation technologique, l'ergonomie ou le design, des caractéristiques qui peuvent influencer les décisions des importateurs et *in fine* l'évolution des parts de marché. D'autres critères hors prix davantage liés à l'entreprise qu'aux produits eux-mêmes, tels que la notoriété de la marque, les délais de livraison ou la performance des réseaux de distribution (efficacité des services commerciaux, du service après-vente) font également l'objet de cette enquête auprès des acheteurs. Ces critères représentent en effet aussi des facteurs importants dans la compétition internationale. Tous ces critères sont cependant moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles que les prix. Ils sont fonction de déterminants tels que l'effort d'investissement matériel (augmentation et amélioration des capacités de production) et immatériel (formation, marketing, logiciels, recherche et développement) ainsi que de l'efficacité de l'organisation du travail et de la production.

Nous présentons ici les principaux résultats de l'enquête 2022. Après avoir rappelé la méthodologie et le mode d'exploitation de l'enquête, nous analyserons la position actuelle de la France et de ses principaux concurrents telles qu'elle est perçue par les acheteurs européens. Nous tirons également des enseignements sur la position de la France sur le long terme, en examinant l'historique des enquêtes sur les biens de consommation depuis le début des années 2000.

1. Méthodologie de l'enquête

L'enquête « compétitivité » est menée pour Rexecode par Kantar auprès de 480 entreprises répondantes issues de 6 pays européens. Dans chacune des entreprises de l'échantillon, la personne interrogée est la « personne qui décide du choix des fournisseurs en matière d'importation de produits industriels ». Selon les entreprises, il peut s'agir du responsable des achats, du responsable commercial voire quelquefois du responsable technique, ou même dans les petites entreprises du dirigeant de l'entreprise. Comme chaque année paire, les produits faisant l'objet de l'enquête sont les biens de consommation finale. Les produits importés par l'entreprise sont ainsi classés en quatre catégories : l'habillement et accessoires, les biens d'équipement du logement, les produits pharmaceutiques et d'hygiène et les produits agro-alimentaires. Plus précisément, les produits regroupés dans chacune de ces quatre catégories sont les suivants :

- Habillement et accessoires : Vêtements, bonneterie, articles en cuir et chaussures, bijouterie, parapluies etc.
- Équipement du logement : Électronique grand public, téléphonie, photo, ciné, électroménager blanc, meubles, tapis, vaisselle, jeux et jouets, etc.
- Produits pharmaceutiques et hygiène beauté : Produits de beauté, parfums, eaux de toilette, pharmacies etc.
- Produits agro-alimentaires : Produits à base de céréales, corps gras, viandes, poissons, sucre, confiseries, boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Les entreprises interrogées ont à se prononcer sur neuf critères susceptibles de déterminer le choix d'un fournisseur, dont six portent sur les qualités hors-prix spécifiques aux produits :

n°1 La qualité des produits

n°2 L'ergonomie et le design

n°3 Le contenu en innovation technologique

n°4 La notoriété

n°5 Les délais de livraison

n°6 L'ensemble des services associés aux produits

n°7 La variété des fournisseurs

n°8 Le prix des produits (le prix « en soi ») (indépendamment des autres critères)

n°9 Le rapport qualité-prix

Par ailleurs, un indicateur synthétique de qualité « hors-prix » est construit sur la base des six premiers critères. Cette liste de critères appelle plusieurs observations :

a. Les critères énoncés ne sont pas mesurables objectivement. Nous considérons cependant qu'ils sont suffisamment explicites pour renvoyer à une perception précise de la part des personnes interrogées, puis de permettre notamment le classement des pays d'origine des produits par les acheteurs.

b. Les critères n° 1 à n° 6 mesurent l'appréciation des caractéristiques « hors-prix » du produit. Sur ces six critères, les trois premiers sont liés très directement au produit lui-même (qualité, ergonomie et design, contenu en innovation technologique), les trois suivants sont davantage liés à l'entreprise qui fabrique ces produits (notoriété, délais de livraison, ensemble des services associés aux produits). Un indicateur synthétise en outre l'avis général des sondés sur les critères « hors-prix ».

c. Le critère n° 7 sur la variété des fournisseurs se rapporte moins au fournisseur lui-même qu'au pays du fournisseur. Un client pourrait en effet renoncer à contracter avec un fournisseur de produits implanté dans un pays à faible base industrielle, bien que ses produits soient de bonne qualité, par crainte de ne pas pouvoir trouver rapidement un fournisseur alternatif en cas de défaillance du fournisseur principal. La réponse à cette question donne donc une indication de la perception de l'acheteur quant à l'étendue relative de la base industrielle de chaque pays.

d. Le critère « prix des produits » est un critère un peu particulier dans la mesure où il ne peut être vraiment significatif que pour des produits identiques ou au moins très comparables. Un fournisseur qui offre une gamme de produits dont les prix sont plus élevés que celle d'un autre fournisseur peut néanmoins être préféré à ce dernier si ses produits sont perçus comme étant de meilleure qualité ou si le service après-vente est plus efficace. Le choix d'un fournisseur dépend en définitive de l'appréciation relative de l'ensemble des critères sans que l'on puisse opposer l'un d'entre eux à l'ensemble des autres. La compétitivité d'un fournisseur est un concept global dans lequel tous les critères interviennent. Il convient donc de relativiser l'opposition classique entre compétitivité-prix et compétitivité hors-prix car la compétitivité « hors prix » est elle-même un agrégat de différentes caractéristiques.

e. Pour prendre en compte cette dernière observation, deux types de question complémentaires sont posés à l'acheteur interrogé : la première question porte sur « l'importance » qu'il accorde dans ses décisions à chacun des critères énoncés. Cette importance est mesurée par une note de 1 à 5. La deuxième question vise à synthétiser l'arbitrage entre le prix et les autres caractéristiques, en demandant à l'acheteur de noter le « rapport qualité-prix » des fournisseurs (critère n° 9).

L'enquête vise à établir pour chaque type de produits un classement des différents pays pour les dix critères présentés ci-dessus. Pour chacun de ces critères, on demande donc à l'acheteur si les produits des dix pays considérés sont « mieux placés que la moyenne du marché », « dans la moyenne du marché », ou « moins bien placés que la moyenne du marché ».

1. Les principaux résultats pour 2022

Dans l'enquête réalisée qui porte sur les biens de consommation, la France confirme un positionnement sur les critères hors-prix très bon sur l'habillement et accessoires et les produits agro-alimentaires, satisfaisant dans l'équipement du logement et les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté. Ses prix sont en revanche jugés élevés, parfois davantage que d'autres pays bien placés en compétitivité hors-prix comme l'Allemagne. Le rapport qualité-prix est globalement jugé assez bon : il est très bon dans l'habillement et accessoires et dans les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté, médiocre dans l'équipement du logement et les produits agro-alimentaires.

**Classement des dix pays fournisseurs par l'acheteur moyen européen
pour les quatre secteurs étudiés en 2022**

	France	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Espagne	Peco	Etats-Unis	Japon	Asie	Chine
Habillement et accessoires										
Qualité	2	1	5	4	7	8	6	3	10	9
Ergonomie-design	2	7	5	1	9	6	4	3	10	8
Contenu en innovation technologique	7	4	2	3	9	6	5	1	10	8
Notoriété	1	2	3	6	7	8	4	5	9	10
Délais de livraison	2	1	4	8	7	6	5	3	9	10
Ensemble des services associés aux produits	4	1	6	2	5	3	7	8	9	10
Variété des fournisseurs	4	8	10	2	7	6	3	9	5	1
Prix	7	8	6	9	10	2	4	5	1	3
Rapport qualité-prix	3	2	5	8	6	4	7	1	10	9
Hors prix	1	2	6	4	7	8	5	3	10	9
Equippedement du logement										
Qualité	4	2	6	3	9	8	7	1	5	10
Ergonomie-design	6	3	10	2	7	5	4	1	9	8
Contenu en innovation technologique	8	2	4	5	10	9	3	1	7	6
Notoriété	6	4	5	3	9	7	2	1	8	10
Délais de livraison	3	2	5	6	1	4	8	7	10	9
Ensemble des services associés aux produits	2	3	6	4	7	5	8	1	10	9
Variété des fournisseurs	7	1	8	5	10	9	6	3	4	2
Prix	8	4	9	7	6	5	10	2	3	1
Rapport qualité-prix	6	2	8	10	5	4	9	1	7	3
Hors prix	4	2	6	3	8	7	5	1	9	10
Produits pharmaceutiques et hygiène beauté										
Qualité	3	2	7	6	9	8	1	4	5	10
Ergonomie-design	1	6	7	3	10	5	2	4	8	9
Contenu en innovation technologique	3	4	7	5	10	9	2	1	6	8
Notoriété	3	1	5	4	10	7	2	8	6	9
Délais de livraison	4	1	7	8	5	2	6	3	9	10
Ensemble des services associés aux produits	8	6	10	7	4	3	2	1	5	9
Variété des fournisseurs	6	1	10	7	9	3	5	4	8	2
Prix	8	9	7	10	6	5	4	2	3	1
Rapport qualité-prix	3	8	10	9	7	4	6	2	1	5
Hors prix	4	3	8	6	9	5	1	2	7	10
Produits agro alimentaires										
Qualité	1	2	6	4	8	3	7	5	9	10
Ergonomie-design	2	7	6	3	9	4	1	10	5	8
Contenu en innovation technologique	3	4	10	6	8	2	1	9	5	7
Notoriété	2	7	5	1	8	6	3	4	10	9
Délais de livraison	2	1	4	6	7	5	3	8	10	9
Ensemble des services associés aux produits	4	1	8	5	7	2	3	6	10	9
Variété des fournisseurs	5	6	4	1	9	3	2	8	10	7
Prix	4	1	10	6	8	2	7	5	9	3
Rapport qualité-prix	5	1	10	7	6	3	2	4	8	9
Hors prix	2	1	6	5	8	4	3	7	9	10
Biens de consommation (ensemble)										
Qualité	2	1	6	4	8	7	5	3	9	10
Ergonomie-design	3	5	7	1	10	6	2	4	8	9
Contenu en innovation technologique	4	3	6	5	10	7	2	1	9	8
Notoriété	1	3	6	4	8	7	2	5	9	10
Délais de livraison	2	1	5	8	4	3	7	6	9	10
Ensemble des services associés aux produits	5	2	8	6	7	3	4	1	9	10
Variété des fournisseurs	6	2	10	3	9	5	4	7	8	1
Prix	8	5	10	9	7	4	6	3	2	1
Rapport qualité-prix	5	1	9	10	6	3	4	2	8	7
Hors prix	3	1	7	5	8	6	4	2	9	10

Source : Enquête « Compétitivité », Rexecode

Note de lecture : pour chaque catégorie de produit importé le tableau indique par critère (en ligne) le rang un pays de provenance (en colonne). Par exemple, pour les produits de textile-habillement, la France est classée 2^{ème} pour la qualité et 1^{ère} pour la moyenne des critères hors prix.

Par rapport à l'enquête réalisée deux ans plus tôt en 2020, il ressort de cette nouvelle vague d'enquête que, pour la France, les produits agroalimentaires et d'habillement et accessoires voient leur compétitivité progresser ou se maintenir sur la plupart des critères. A l'inverse les produits pharmaceutiques et d'hygiène beauté enregistrent une nette dégradation de même que l'équipement du logement.

Comparaison des rangs obtenus par la France en 2022 par rapport à 2020

France	Habillement et accessoires	Equipement du logement	Produits agro-alimentaires	Produits pharmaceutiques et hygiène beauté	Ensemble
Qualité	2 (5)	4 (5)	1 (3)	3 (2)	2 (3)
Ergonomie-Design	2 (2)	6 (5)	2 (3)	1 (5)	3 (4)
Contenu en innovation technologique	7 (7)	8 (5)	3 (3)	3 (4)	4 (5)
Notoriété	1 (2)	6 (5)	2 (4)	3 (2)	1 (3)
Délais de livraison	2 (4)	3 (2)	2 (5)	4 (2)	2 (2)
Ensemble des services associés	4 (4)	2 (4)	4 (6)	8 (2)	5 (3)
Variété des fournisseurs	4 (8)	7 (7)	5 (6)	6 (3)	6 (5)
Prix	7 (7)	8 (3)	4 (8)	8 (6)	8 (8)
Rapport qualité-prix	3 (3)	6 (4)	5 (7)	3 (3)	5 (3)
Hors prix	1 (4)	4 (5)	2 (3)	4 (2)	3 (4)

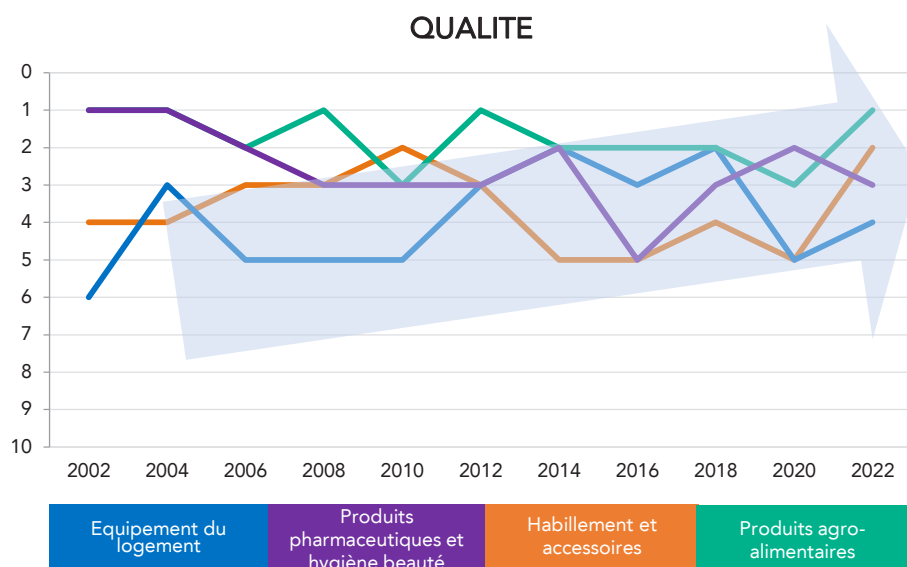
Source : Enquête « Compétitivité », Rexecode

Note de lecture : le tableau de gauche rappelle les rangs obtenus en 2020 par la France pour chaque catégorie de produits et par critères ; le tableau de droite présente les résultats pour 2022. Les cases sont colorées en fonction de la progression : vert pour une montée dans le classement, orange pour une descente, gris lorsque le classement est inchangé.

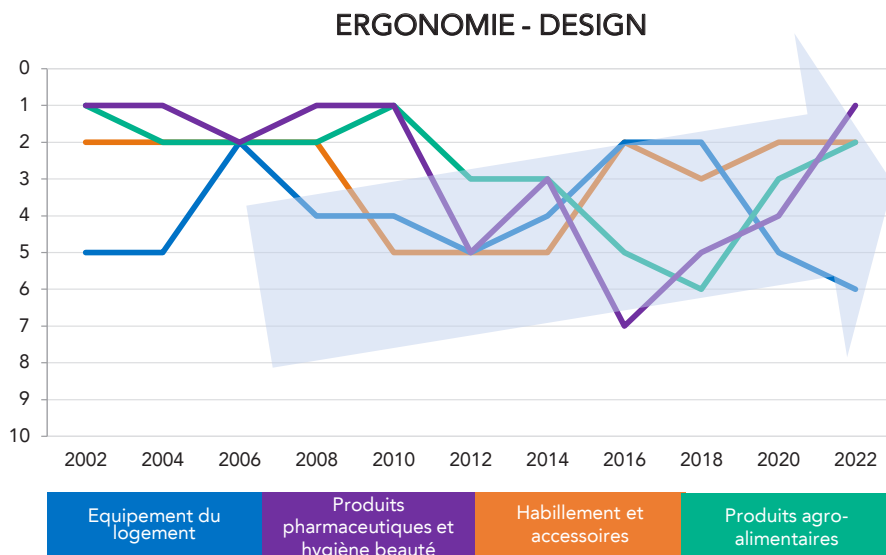
En ce qui concerne les biens de consommation pris dans leur ensemble, le rang de la France dans les différents critères est en légère amélioration. On observe une amélioration de la qualité perçue (passage de la 3^{ème} place en 2020 à la 2^{ème} place en 2022, derrière l'Allemagne) et plus globalement de la compétitivité hors-prix (passage de la 4^{ème} place en 2020 à la 3^{ème} place en 2022). En revanche, les prix restent perçus comme très élevés (8^{ème} place) et le rapport qualité-prix se dégrade (passage de la 3^{ème} place en 2020 à la 5^{ème} en 2022).

3. Analyse poste à poste des résultats de l'enquête

L'analyse par sous-secteurs met en lumière des évolutions plus contrastées. La qualité des produits français connaît une amélioration entre 2020 et 2022 sur tous les secteurs exceptés pour les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté (passage de la 2^{ème} à la 3^{ème} place). L'amélioration la plus importante porte sur l'habillement et accessoires (passage de la 5^{ème} à la 2^{ème} position). La France gagne aussi un rang sur l'équipement du logement et deux rangs sur les produits agro-alimentaires.



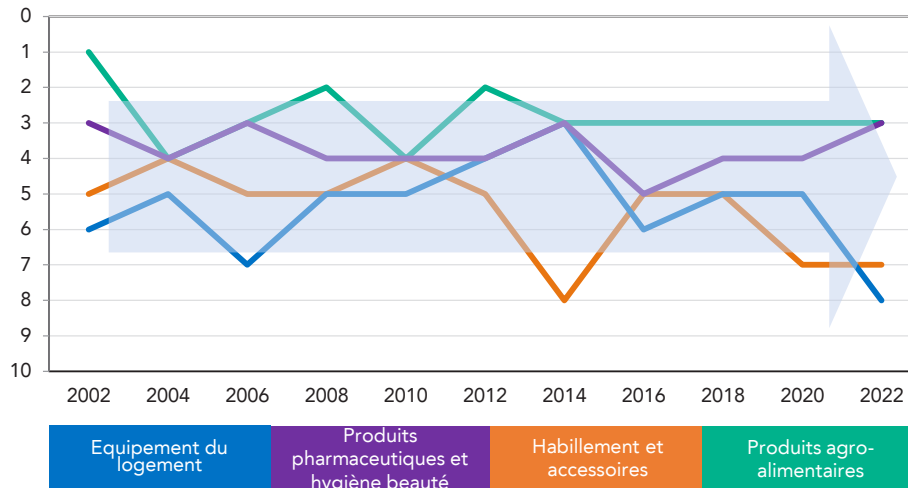
En ce qui concerne l'ergonomie-design, la France enregistre une amélioration de 4 rangs sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté (1^{ère} place en 2022) et d'un rang sur les produits agro-alimentaires (2^{ème} place en 2022). Elle se stabilise à la 2^{ème} place dans l'habillement et accessoires et perd un rang en équipement du logement (6^{ème} place en 2022).



S'agissant du contenu en innovation technologique, la position de la France s'améliore d'une place (de la 4^{ème} à la 3^{ème} place) en pharmacie et hygiène-beauté mais se dégrade de trois rangs en équipement du logement (de la

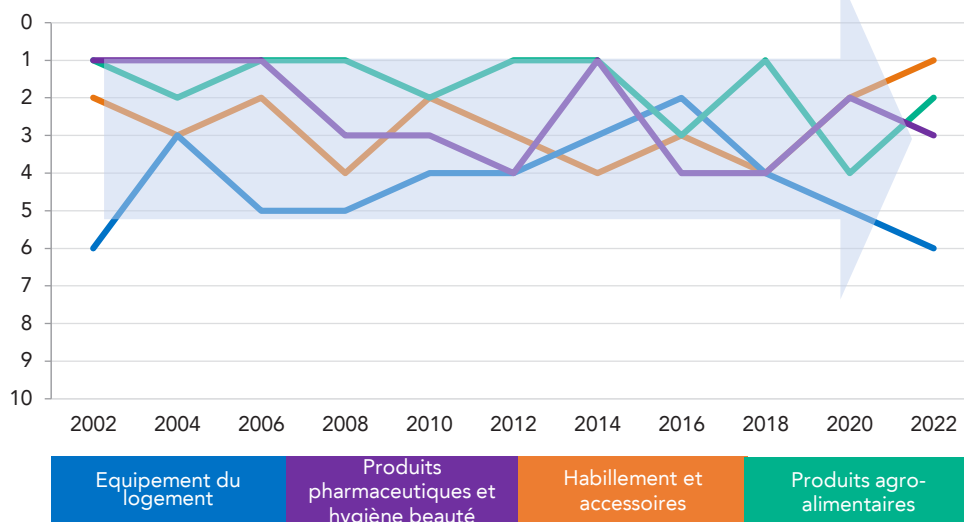
5^{ème} à la 8^{ème} place). Sa position reste stable sur l'habillement et accessoires (7^{ème} rang) et les produits agro-alimentaires (3^{ème} rang).

CONTENU EN INNOVATION TECHNOLOGIQUE



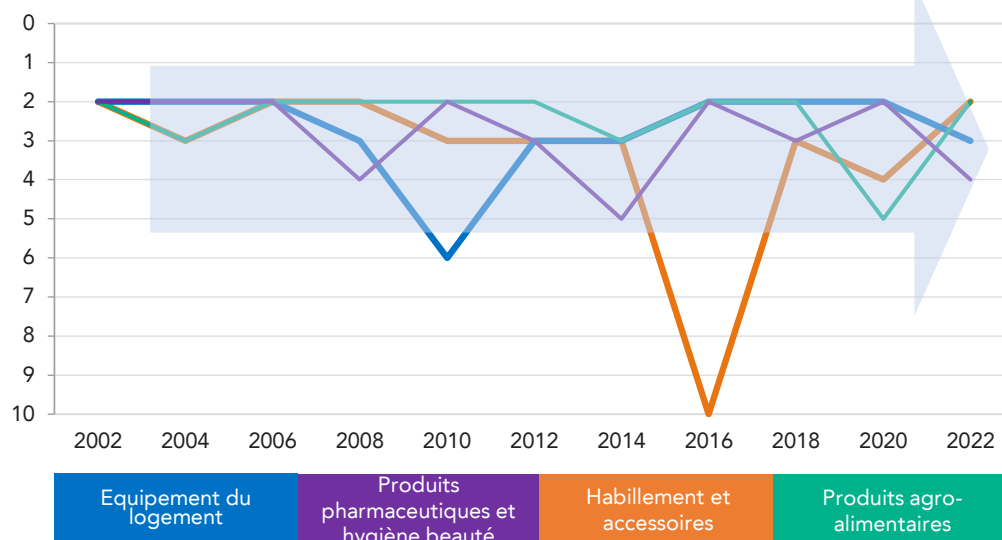
La notoriété s'améliore en habillement et accessoires (1^{ère} place en 2022) et en produits agro-alimentaires (2^{ème} place en 2022). Elle se dégrade quelque peu en produits pharmaceutiques et d'hygiène beauté (3^{ème} rang en 2022) et en équipement du logement (6^{ème} rang en 2022).

NOTORIETE



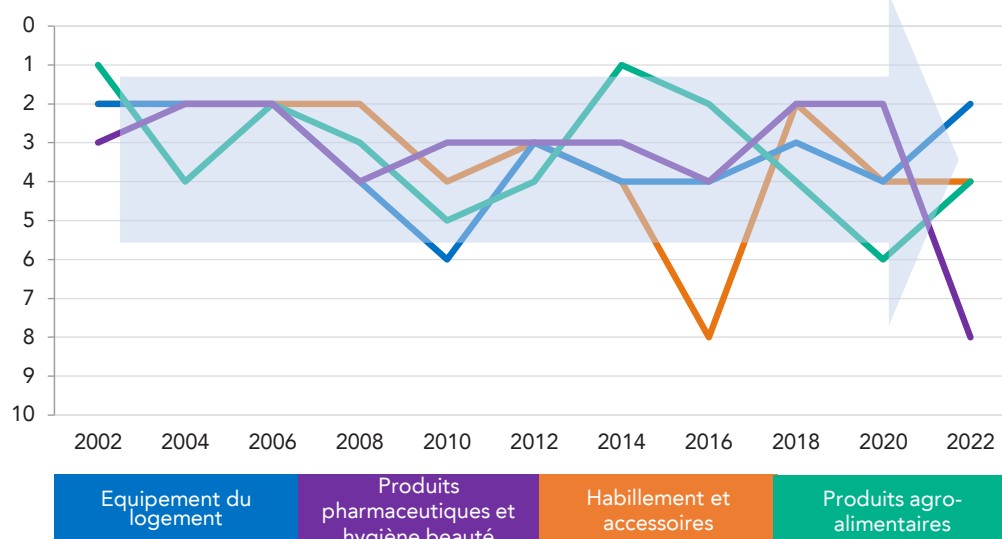
Les délais de livraison sont jugés bons dans l'ensemble. La France passe en 2^{ème} place sur les produits agroalimentaires et sur l'habillement et accessoires. Cependant, sur les équipements du logement, la France perd sa place de 2^{ème} et devient 3^{ème}. Sur la pharmacie et l'hygiène-beauté, la France passe de la 2^{ème} à la 4^{ème} position.

DELAIS DE LIVRAISON



En ce qui concerne l'ensemble des services associés au produit, la France améliore son positionnement dans l'équipement du logement (de la 4^{ème} à la 2^{ème} place) et dans les produits agro-alimentaires (de la 6^{ème} à la 4^{ème} place). Elle perd néanmoins 6 places dans la pharmacie et l'hygiène-beauté (8^{ème} place en 2022).

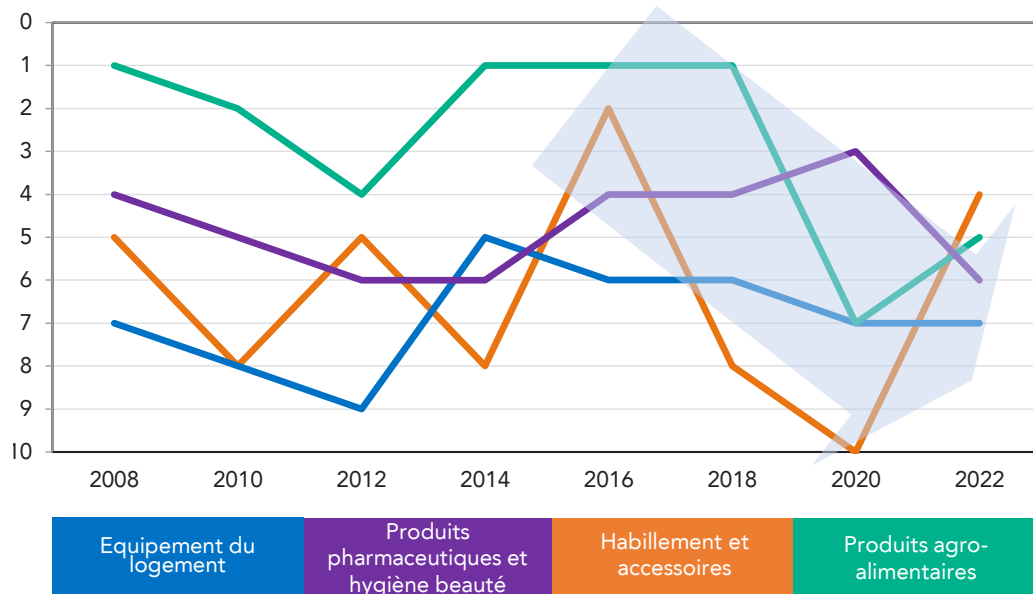
SERVICES



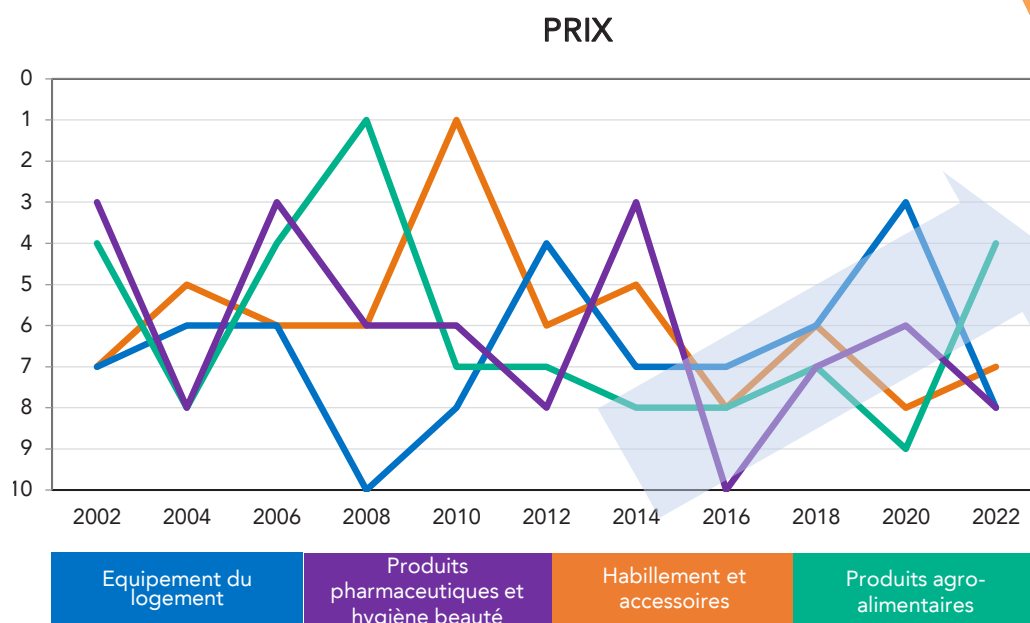
Les importateurs continuent de juger la variété des fournisseurs comme étant plutôt inférieure à la moyenne dans l'ensemble, mais avec une certaine hétérogénéité en fonction des secteurs. La France occupe en effet la 7^{ème} place du

classement sur l'équipement du logement, la 6^{ème} place sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté et la 5^{ème} place pour les produits agro-alimentaires. Elle connaît néanmoins une nette amélioration pour l'habillement et accessoires (passage de la 8^{ème} à la 4^{ème} place).

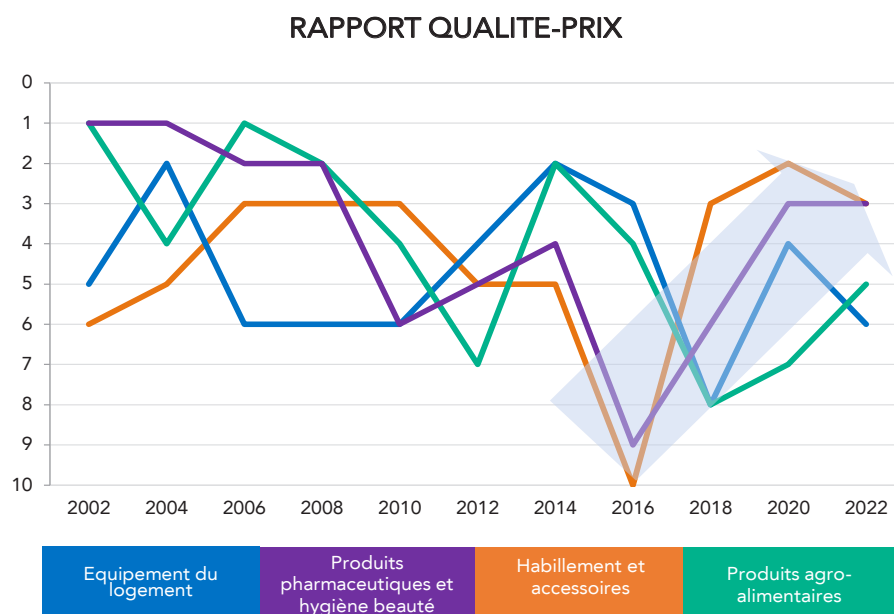
VARIETE DES FOURNISSEURS



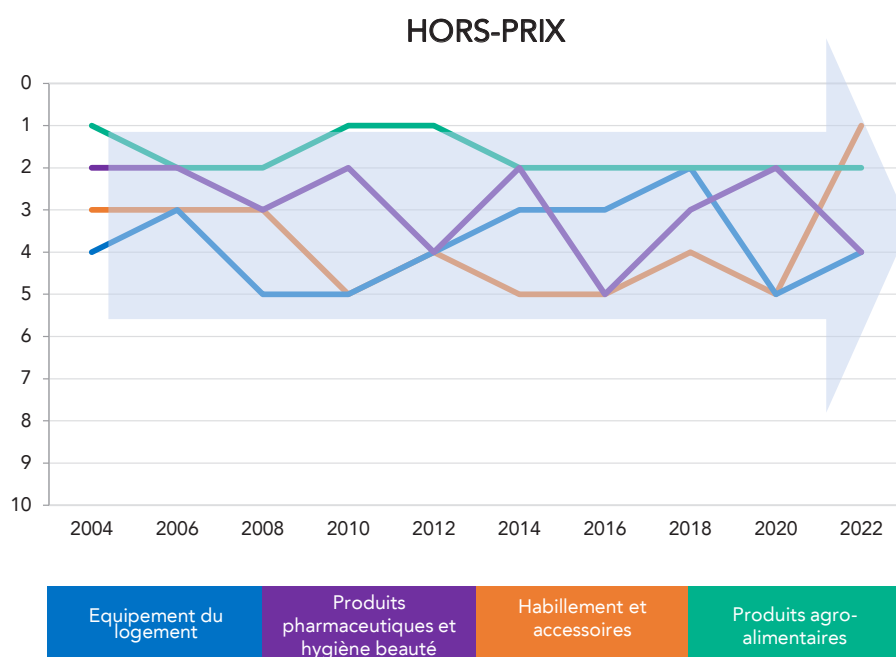
La France reste globalement mal classée au niveau des prix. Elle retombe à la 8^{ème} place pour l'équipement du logement et les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté et reste à la 7^{ème} place pour l'habillement et accessoires. En revanche elle améliore nettement sa position dans les produits agro-alimentaires (de la 8^{ème} à la 4^{ème} place).



Le rapport qualité-prix est disparate : il est bon pour l’habillement et accessoires (3^{ème} place) et les produits pharmaceutiques et d’hygiène-beauté (3^{ème} place) mais moins favorable pour les produits agro-alimentaires (5^{ème} place) et pour l’équipement du logement (6^{ème} place).



La France progresse en compétitivité hors-prix sur tous les secteurs à l’exception de la pharmacie et de l’hygiène-beauté. Elle passe de la 4^{ème} à la 1^{ère} place pour l’habillement et accessoires et de la 3^{ème} à la 2^{ème} place pour les produits agro-alimentaires, et de la 5^{ème} à la 4^{ème} place pour l’équipement du logement.



4. Évolution des produits français depuis 2002

Au regard de notre indicateur hors-prix agrégé, le rang des produits de consommation français semble rester stable et à un niveau élevé sur le long terme. Les produits agro-alimentaires ont oscillé entre les rangs 1 et 2 sur toute la période, tandis que les produits pharmaceutiques, d'hygiène-beauté et les équipements du logement ont varié entre les 2^{ème} et 5^{ème} rangs. L'habillement et accessoires se situait entre la 3^{ème} et la 5^{ème} place sur toute la période et s'est hissé en 2022 à la 1^{ère} place.

Les jugements des importateurs tant sur le critère prix que sur le rapport qualité-prix avaient eu tendance à se dégrader jusqu'en 2016 avant de se redresser. Ce redressement apparaît ainsi concomitant avec la montée en puissance des effets du CICE et du Pacte de responsabilité.

La tendance est stable en ce qui concerne le rang de la France sur le contenu en innovation technologique. Bien que le rang de la France soit en dégradation sur l'habillement et les accessoires et sur l'équipement du logement, il s'améliore pour les produits pharmaceutiques et d'hygiène beauté et la France reste bien positionné sur les produits agro-alimentaires.

La notoriété de la France garde sa tendance stable à un niveau élevé. En effet, sauf pour ce qui est des équipements du logement dans laquelle la France a été classée 6^{ème} en 2022, la France n'est jamais descendue en dessous de la 4^{ème} place.

Le jugement sur les délais de livraison est plus volatil mais depuis 2018 la France se situe toujours entre la 2^{ème} et la 5^{ème} place pour toutes les catégories de produits.

La position de la France pour les services associés aux produits pharmaceutiques et d'hygiène beauté s'est fortement dégradée en 2022 (8^{ème} rang, alors que la France avait oscillé entre le 2^{ème} et le 4^{ème} rang depuis 2002). Mis à part ce point exceptionnel, aucune tendance claire se dégage sur ce poste marqué par des fluctuations importantes.

Le jugement sur la variété des fournisseurs est fortement volatil et hétérogène sur toute la période mais semble se dégrader sur la période récente.

5. Comparaison bilatérale de la position française

L'Allemagne toujours dominante sur les critères hors-prix

L'Allemagne conserve une position dominante, même si la France la devance sur un nombre plus important de critères qu'en 2020. En termes de compétitivité hors-prix, l'Allemagne est en première position dans les produits agro-alimentaires, deuxième dans l'habillement et accessoires et l'équipement du logement, et troisième dans les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté. Plus précisément, elle occupe toujours l'une des deux premières places sur la qualité et sur les délais de livraison. A l'exception de la pharmacie et de l'hygiène-beauté, elle occupe toujours l'une des trois premières places dans l'ensemble des services associés au produit. Sur la compétitivité-prix, la France apparaît jugée plus favorablement que l'Allemagne sur l'habillement et accessoires et sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté, mais l'Allemagne est mieux placée sur l'équipement du logement et sur les produits agro-alimentaires.

Comparaison des résultats de l'Allemagne à ceux de la France en 2022

Allemagne	Habillement et accessoires	Équipement du logement	Produits agro-alimentaires	Produits pharmaceutiques et hygiène beauté
Qualité	1	2	2	2
Ergonomie-Design	7	3	7	6
Contenu en innovation technologique	4	2	4	4
Notoriété	2	4	7	1
Délais de livraison	1	2	1	1
Ensemble des services associés	1	3	1	6
Variété des fournisseurs	8	1	6	1
Prix	8	4	1	9
Rapport qualité-prix	2	2	1	8
Hors prix	2	2	1	3

Source : Enquête « Compétitivité », Rexecode

Note de lecture : le tableau indique les rangs obtenus en 2022 par l'Allemagne pour chaque catégorie de produits et par critère. Les cases sont colorées en fonction de la situation relative de la France : vert lorsque la France est mieux classée, orange lorsqu'elle est moins bien classée.

L'Italie est mal classée en termes de rapport qualité-prix et perd des places sur l'habillement et accessoires

En ce qui concerne l'habillement et accessoires, l'Italie reste l'un des leaders sur la scène internationale, mais elle est désormais devancée par la France tant sur la qualité que sur les prix. Par rapport à 2020, la France a ravi à l'Italie la première place pour la compétitivité hors prix pour l'habillement et accessoires, même si l'Italie reste mieux placée sur l'ergonomie-design (1^{ère} place), le contenu en innovation (3^{ème} rang), les services associés (2^{ème} rang) et la variété des fournisseurs (2^{ème} rang).

Concernant l'équipement du logement, l'Italie continue de devancer la France sur une majorité de critères même si la France gagne des points en rapport qualité-prix.

Les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté français semblent davantage appréciés par rapport à leurs équivalents italiens. Pour ce type de produits, il n'y a que sur les services associés que l'Italie apparaît mieux classée. Concernant les produits agro-alimentaires, la France devance également l'Italie sur tous les critères à l'exception de la notoriété et de la variété des fournisseurs.

Enfin, l'appréciation des importateurs est plus favorable à la France pour tous les produits concernant le rapport qualité-prix.

Comparaison des résultats de l'Italie à ceux de la France en 2022

Comparaison des résultats de l'Italie à ceux de la France en 2022

Italie	Habillement et accessoires	Equipement du logement	Produits agro-alimentaires	Produits pharmaceutiques et hygiène beauté
Qualité	4	3	4	6
Ergonomie-Design	1	2	3	3
Contenue en innovation technologique	3	5	6	5
Notoriété	6	3	1	4
Délais de livraison	8	6	6	8
Ensemble des services associés	2	4	5	7
Variété des fournisseurs	2	5	1	7
Prix	9	7	6	10
Rapport qualité-prix	8	10	7	9
Hors prix	4	3	5	6

Source : Enquête «Compétitivité», Rexecode

Note de lecture : le tableau indique les rangs obtenus en 2022 par l'Italie pour chaque catégorie de produits et par critère. Les cases sont colorées en fonction la situation relative de la France : vert lorsque la France est mieux classée, orange lorsqu'elle est moins bien classée.

Un rapport qualité-prix espagnol très contrasté selon les secteurs

La comparaison de la compétitivité des produits français avec les produits espagnols marque une supériorité des produits français, qui surpassent les produits espagnols sur la plupart des critères hors-prix, y compris désormais dans le secteur de l'habillement. L'Espagne est toutefois jugée plus favorablement que la France sur le critère prix sur l'équipement du logement et sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène-beauté.

Comparaison des résultats de l'Espagne à ceux de la France en 2022

Espagne	Habillement et accessoires	Equipement du logement	Produits agro-alimentaires	Produits pharmaceutiques et hygiène beauté
Qualité	7	9	8	9
Ergonomie-Design	9	7	9	10
Contenue en innovation technologique	9	10	8	10
Notoriété	7	9	8	10
Délais de livraison	7	1	7	5
Ensemble des services associés	5	7	7	4
Variété des fournisseurs	7	10	9	9
Prix	10	6	8	6
Rapport qualité-prix	6	5	6	7
Hors prix	7	8	8	9

Source : Enquête « Compétitivité », Rexecode

Note de lecture : le tableau indique les rangs obtenus en 2022 par l'Espagne pour chaque catégorie de produits et par critère. Les cases sont colorées en fonction la situation relative de la France : vert lorsque la France est mieux classée, orange lorsqu'elle est moins bien classée.

Documents de travail récemment parus

Les enjeux économiques de la décarbonation de la France

N° 83 - mai 2022

Nouvelle dégradation de la compétitivité française en 2021

N° 82 - février 2022

L'essor du numérique est favorable à la croissance et à la réduction de l'empreinte carbone de la France

N° 81 - janvier 2022

Perspectives économiques et budgétaires 2022

N° 80 - octobre 2021

La durée effective du travail en France et en Europe

N° 79 - octobre 2021

La soutenabilité de la dette publique ou le dilemme des émissions

N° 78 - avril 2021

Les indicateurs de compétitivité de la France reculent nettement en 2020

N° 77 - mars 2021

Les émissions françaises de gaz à effet de serre d'ici 2030

N° 76 - janvier 2021

La politique budgétaire entre sauvegarde et relance

N° 75 - octobre 2020

Moins de croissance trop de carbone

N° 74 - juillet 2020

Perspectives économiques et budgétaires pour 2020

N° 73 - octobre 2019

Le poids des prélèvements obligatoires en France et dans trois grands pays européens

N° 72 - octobre 2019

La compétitivité française en 2018

N° 71 - juin 2019

Rexecode

Centre de Recherche pour l'Expansion
de l'Économie et le Développement des Entreprises

Siège social : 29 avenue Hoche • 75008 Paris

Téléphone : +33 (0)1 53 89 20 89

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 • APE 9412 Z • SIRET 784 361 164 00030 • TVA FR 80 784 361 164

www.rexecode.fr • twitter.com/Rexecode

ISSN : 1956-0486